



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–28	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières	29–65	35
III. Analyse des variations	66–114	47
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	115	58
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale.		59
Annexe		
Organigrammes		77
Carte		81



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 1 699 710 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 soldats, 3 772 membres de la police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 554 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 455 agents recrutés sur le plan national, 548 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la mission est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement; et appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	279 576,3	741 942,1	462 365,8	165,4
Personnel civil	113 026,4	203 689,1	90 662,7	80,2
Dépenses opérationnelles	883 051,0	754 078,8	(128 972,2)	(14,6)
Montant brut	1 275 653,7	1 699 710,0	424 056,3	33,2
Recettes provenant des contributions du personnel		11 380,2		

Montant net

Contributions volontaires en nature
(budgétisées)

Total

^a Compte tenu de la réaffectation des dépenses de personnel temporaire de la ligne Dépenses opérationnelle à la ligne Personnel civil.

Ressources humaines^a

	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contin- gents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan inter- national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volon- taires des Nations Unies</i>	<i>Personne l fourni par des gouver- nements</i>	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	66	37	–	3	–	106
Effectif proposé 2008/09										
Composantes										
Processus de paix										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	165	168	31	20	–	384
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	165	168	31	20	–	384
Sécurité										
Effectif approuvé 2007/08	240	19 315	3 772	2 660	46	1 136	–	12	–	27 181
Effectif proposé 2008/09	240	19 315	3 772	2 660	46	1 136	–	12	–	27 181
État de droit, gouvernance et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	113	175	–	44	6	338
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	113	175	–	44	6	338
Coordination de l'assistance humaine, relèvement et développement										
Effectif approuvé 2007/08										
Effectif proposé 2008/09										
Appui										
Effectif approuvé 2007/08										
Effectif proposé 2008/09										
Total										
Effectif approuvé 2007/08										

Effectif proposé 2008/09

Variation nette

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007), pour une période initiale de 12 mois

2. La mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la mission/force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont structurés par composante (processus de paix, sécurité, état de droit, gouvernance et droits de l'homme, coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement et appui), qui correspondent aux tâches confiées à la mission aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine (S/2007/307/Rev.1), tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité au paragraphe 1 de sa résolution 1769 (2007).

4. Les réalisations escomptées devront permettre d'atteindre, au terme du mandat de la mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, les indicateurs de succès servant à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les ressources humaines de la mission ont été déterminées composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, notamment les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

Structure

5. La structure hiérarchique de la mission repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de la mission, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le fonctionnement. Il applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le Commandant de la force et le Chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride. Relèvent directement du Représentant spécial conjoint l'Adjoint du Représentant spécial, le Chef du Bureau de la liaison humanitaire, l'Adjoint du Représentant spécial chargé des opérations et de l'administration, le Chef de cabinet, le Directeur de la Division des affaires politiques, le Chef de la cellule d'analyse conjointe de la mission, le Conseiller principal pour les questions de sécurité, le Spécialiste principal de la déontologie et de la discipline, et les chefs des bureaux d'Addis-Abeba et de Khartoum.

6. La direction générale de l'Opération est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU et conformément aux conclusions de la consultation de haut niveau d'Addis-Abeba sur la situation au Darfour tenue le 16 novembre 2006. La mission bénéficie de l'appui, des structures et des systèmes de commandement et de contrôle des Nations Unies. En outre, pour assurer le bon fonctionnement de l'Opération, un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté de son propre personnel, a été mis en place à Addis-Abeba et chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation (ECAM) s'occupe des arrangements de coordination entre la mission et les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine pour le Darfour. Elle apporte un appui technique et administratif aux deux envoyés spéciaux dans leurs efforts pour relancer le processus de paix au Darfour et assurer la médiation entre les parties au conflit, l'objectif étant d'amener celles-ci à reprendre les négociations de paix et de faciliter la conclusion d'un accord plus vaste.

7. Toutes les structures de commandement et d'encadrement et les principaux bureaux de la mission sont installées au Darfour. La mission est organisée en trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour et son quartier général, installé à El Fasher, assure la gestion et la direction de la mission dans l'ensemble de la zone. Les bureaux régionaux d'El Fasher, Nyala et El Geneina coordonnent les activités déployées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei, qui relève du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans le sous-secteur. Le quartier général de la mission ayant été établi uniquement à El Fasher, les effectifs des bureaux régionaux d'El Fasher et de Nyala ont été ajustés en conséquence.

8. Les bureaux régionaux et l'antenne bénéficient d'une large autonomie dans la gestion des affaires courantes compte tenu du schéma directeur mis au point avec l'équipe de direction de la mission. Des pouvoirs ont notamment été délégués aux directeurs des bureaux régionaux et de l'antenne de Zalingei dans les domaines de

l'administration et de la gestion financière, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Si les directeurs des bureaux régionaux relèveront tous directement du Chef de cabinet, le Directeur de l'antenne de Zalingei relèvera du Directeur du bureau régional d'El Geneina. Chaque directeur de bureau régional ou d'antenne est responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau ou de l'antenne qu'il dirige. En outre, les membres du personnel de ces bureaux régionaux et antennes rendent compte de leurs activités aux sections auxquelles ils sont rattachés au quartier général de la MINUAD. La mission a également créé des bureaux dans des sites clefs en dehors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum, situé dans les locaux de la mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), et le mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba.

9. Pour ses activités d'appui, la mission fera appel à sa base logistique principale à Nyala, ainsi qu'à diverses installations en dehors du Darfour, notamment une base logistique opérationnelle avancée dotée d'installations d'entreposage et de transit à El Obeid et un bureau d'appui, qui partage les mêmes locaux que la MINUS à Port-Soudan, principal point d'entrée de marchandises par voie maritime pour les deux missions. La MINUAD aura des services en commun avec la MINUS dans les domaines des opérations aériennes, des communications et du dédouanement.

Direction exécutive et administration

10. Le Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il comprend le Bureau du Chef de cabinet qui regroupe le Groupe de la planification, le Bureau des affaires juridiques, et la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint figurent dans plusieurs composantes, ledit bureau est également rattaché à la rubrique relative à la direction exécutive et à l'administration.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU											
Effectifs approuvés 2007/08	1	–	2	3	2	–	–	8	5	–	13
Effectifs proposés 2008/09	1	–	2	3	3	–	–	8	5	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)											
Effectifs approuvés 2007/08	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Effectifs proposés 2008/09	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau des affaires juridiques											
Effectifs approuvés 2007/08	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11
Effectifs proposés 2008/09	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	3	5	–	–	–	8	3	–	11
Effectifs proposés 2008/09	–	–	3	5	–	–	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint											
Effectifs approuvés 2007/08	1	–	3	2	3	–	–	9	3	–	12
Effectifs proposés 2008/09	1	–	3	2	3	–	–	9	3	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des auditeurs résidents											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	5	4	3	–	–	12	–	–	12
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(5)	(4)	(3)	–	–	(12)	–	–	(12)
Total											
Effectifs approuvés 2007/08	2	5	20	25	14	–	–	66	37	3	106
Effectifs proposés 2008/09	2	5	15	21	11	–	–	54	37	3	94
Variation nette	–	–	(5)	(4)	(3)	–	–	(12)	–	–	(12)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau des auditeurs résidents

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes

11. Les 12 postes du Bureau des auditeurs résidents (1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 3 agents du Service mobile) sont inscrits au compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 et ont donc été retirés du tableau d'effectifs de la mission.

Composante 1 : processus de paix

12. La composante processus de paix de la mission correspond à l'appui fourni en matière de partage du pouvoir des richesses ainsi qu'à des processus politiques plus larges visant à faire appliquer l'Accord de paix pour le Darfour (DPA) et les accords ultérieurs. Elle intègre les activités menées par la Division des affaires politiques, la Section des affaires civiles, le Bureau de liaison de Khartoum, la Division de la communication et de l'information, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU

d'appui à la médiation et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, ainsi que par le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes, qui travaillent en collaboration avec les parties (Gouvernement soudanais et les mouvements), les groupes de la société civile, les responsables locaux, les parties prenantes internationales et régionales, la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies.

13. Étant donné la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire aux cours des derniers mois, la cessation des hostilités revêt une priorité suprême pour la période qui s'achèvera le 30 juin 2008. Dans ce contexte, les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour ont intensifié leurs consultations avec les acteurs concernés, en vue de préparer les parties à l'ouverture de négociations de fond. Puisque les négociations devraient se poursuivre en 2008/09, la mission continuera d'appuyer les envoyés spéciaux par l'intermédiaire de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation.

14. En outre, au titre de cette composante, la mission travaillera dans l'esprit des dispositions nationales de l'Accord de paix global signé par le Gouvernement soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A) et qui vise à parvenir à une paix globale et durable au Soudan, notamment les dispositions relatives aux élections nationales, qui doivent se tenir en 2009. Ce faisant, la mission donnera, dans la mesure de ses capacités, des conseils aux instances compétentes dans le contexte de l'élaboration d'un plan pour la tenue des élections locales et du référendum sur le statut permanent du Darfour. Elle favorisera également la réconciliation de toutes les parties à l'échelon local en appuyant le dialogue et la consultation Darfour-Darfour. Elle facilitera en outre le fonctionnement des institutions créées en application de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, et aidera à renforcer les capacités des organisations de la société civile au Darfour.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs s'agissant du partage du pouvoir et des richesses et de la réconciliation nationale, et adoption d'une solution politique au conflit au Darfour

1.1.1 Attribution à l'Assistant principal du Président de la responsabilité au premier chef d'assister le Président pour toutes les questions relatives au Darfour. Nomination de Darfouriens au Conseil national des ministres, au Conseil national de sécurité et au Conseil national de planification et participation des personnes nommées aux délibérations et aux décisions de ces organes

1.1.2 Promulgation de la loi électorale concernant le référendum sur le statut permanent du Darfour par l'assemblée législative nationale du Soudan

1.1.3 Achèvement du recensement aux fins du référendum sur le statut permanent du Darfour

1.1.4 Nomination du Conseiller du Président, d'un ministre, de 2 secrétaires d'État, de 12 membres de l'Assemblée nationale et de membres des 3 gouvernements d'État du Darfour parmi les représentants des mouvements, dont des femmes

1.1.5 Approbation des budgets de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de ses organes subsidiaires pour 2009/10

1.1.6 Achèvement des travaux de l'équipe spéciale sur la définition de la frontière nord du Darfour selon les positions au 1^{er} janvier 1956

1.1.7 Ratification de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs par l'assemblée législative nationale et intégration de ces accords dans la Constitution nationale de transition

Produits

- Assistance et conseils techniques à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un schéma opérationnel et d'un plan d'exécution pour la tenue d'élections locales au Darfour et du référendum sur le statut permanent du Darfour; élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation civique, notamment pour faire mieux connaître les droits électoraux et civiques au Darfour, et, en coordination avec la MINUS, les procédures d'inscription sur les listes électorales et le mode de scrutin
- En coordination avec la MINUS, prestation de conseils à la Commission nationale de la population, au Bureau national de statistiques et au Groupe de travail technique pour le recensement concernant notamment le contenu des questionnaires, la planification, l'organisation et la réalisation du recensement général, et l'établissement de rapports intermédiaires
- Suivi, en coordination avec la MINUS, de la conduite du recensement au Darfour
- Consultations régulières de haut niveau avec les parties au conflit afin de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs pour ce qui est des questions fondamentales, telles que le désarmement des milices janjaouid et des autres combattants, la protection des civils et l'accès aux secours humanitaires, l'établissement et le renforcement des institutions prévues dans les accords, la tenue d'élections locales et du référendum sur le statut du Darfour, et la participation des Darfouriens aux élections nationales
- Prestation de conseils au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant de questions de mise en œuvre, des décisions prises par l'Autorité et de la clarification des relations entre l'Autorité et les gouvernements des États
- Consultations hebdomadaires avec les parties, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et les instances législatives nationales et locales concernant l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, et avec les mécanismes de coordination, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour, et leurs groupes de travail
- Prestation de conseils à la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour concernant la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant des questions de mise en œuvre
- Présidence de réunions mensuelles et de réunions d'urgence de la Commission conjointe, notamment prestation de conseils sur la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant des questions de mise en œuvre
- Prestation de conseils à la commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant la planification stratégique, les activités de sensibilisation et la participation des femmes s'agissant de ses travaux et des questions de mise en œuvre

- Interposition de bons offices pour la mobilisation de partenaires internationaux et régionaux en appui à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, notamment organisation de réunions d'information à l'intention de la communauté internationale et des organismes régionaux sur les priorités et les difficultés en matière de mise en œuvre
- Conseils au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la participation des femmes à la vie politique et à l'administration publique, notamment par le biais d'une étude participative de la situation sur le plan de l'égalité des sexes et le recensement des priorités et des secteurs d'une réforme économique, sociale et politique
- Prestation de conseils et d'un appui logistique au Président du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, notamment pour les questions de transport et de choix du lieu où se tiendraient les réunions préparatoires ainsi que le dialogue et la consultation proprement dits
- Prestation de conseils et d'un appui logistique au dialogue et à la consultation Darfour-Darfour concernant l'établissement et le fonctionnement du Conseil pour la paix et la réconciliation en tant que mécanisme permanent œuvrant pour la paix et la réconciliation au Darfour
- Organisation de 30 ateliers visant à renforcer le rôle des organisations de la société civile, des associations féminines, des personnes déplacées, des personnalités locales et des jeunes, en vue de la participation de tous au dialogue
- Conseils et assistance logistique au comité technique chargé des frontières concernant la planification technique de la définition des frontières et les pratiques exemplaires en matière de prévention des conflits dans le contexte de la définition des frontières
- Rapports périodiques conjoints du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Mise en œuvre de 107 projets à effet rapide en appui aux efforts de relèvement des communautés
- Campagne d'information sur l'Accord de paix pour le Darfour visant à expliquer et à faire connaître le mandat de la MINUAD, notamment par la diffusion d'émissions radiophoniques; la réalisation de reportages vidéo hebdomadaires et mensuels; la production et la diffusion de documents écrits tels que des affiches et des dépliants; la diffusion de bulletins d'information mensuels; l'organisation régulière de points de presse; et la mise à jour régulière du site Web de la mission
- Organisation d'ateliers hebdomadaires à l'intention de 150 personnes sur la participation des Darfouriens à la vie politique démocratique, aux élections, au dialogue et à la réconciliation
- Ateliers explicatifs hebdomadaires sur l'Accord de paix pour le Darfour et les accords ultérieurs à l'intention des associations locales, notamment les organisations non gouvernementales, des chefs religieux, des écoles et des universités et des syndicats
- Conseils aux organisations de la société civile, notamment les associations féminines, concernant la promotion de la paix, le règlement des conflits et la réconciliation, notamment recensement des capacités des organisations de la société civile dans les trois États du Darfour pouvant contribuer à une paix durable et aux activités de réconciliation; coordination de réunions avec ces organisations sur les interventions en cas de conflit; et prestation de conseils sur la mise en place de processus de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit
- Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la mise en place de processus de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit

- En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les autorités locales, établissement de cartes du Darfour à l'intention des gouvernements des États aux fins de la gestion du conflit et de la planification des ressources
- Conseils aux organisations de la société civile concernant la réévaluation des priorités en matière d'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs relatives aux personnes vulnérables, dans le cadre de 10 ateliers rassemblant 100 représentants de personnes déplacées, de rapatriés et d'associations féminines
- Réunions mensuelles de comités des parties prenantes nationales et internationales en vue de favoriser l'application intégrale des dispositions des accords de paix relatives aux femmes
- Consultations régulières avec les parties au conflit (le Gouvernement soudanais et les mouvements signataires et non signataires) et l'ensemble des autres parties prenantes (société civile et partenaires régionaux et internationaux) afin de réfléchir à la manière de faire avancer les efforts de médiation, en vue de ramener les parties à la table des négociations et de parvenir à un accord global, durable et inclusif

Facteurs externes

Les parties au conflit au Darfour sont disposées à participer au processus de paix. Les acteurs internationaux et régionaux appuient l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et apportent une aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord continuent d'accepter de coopérer avec la MINUAD.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division des affaires politiques											
Effectifs approuvés 2007/08	–	1	10	9	1	–	–	21	16	–	37
Effectifs proposés 2008/09	–	1	10	9	1	–	–	21	16	–	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	–	1	3	4	1	–	–	9	4	–	13
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	–	1	3	4	1	–	–	9	4	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, Division des affaires politiques											
Effectifs approuvés 2007/08	–	2	13	13	2	–	–	30	20	–	50
Effectifs proposés 2008/09	–	2	13	13	2	–	–	30	20	–	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication											
Effectifs approuvés 2007/08	–	1	9	13	15	–	–	38	64	10	112

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Effectifs proposés 2008/09	–	1	9	13	15	–	–	38	64	10	112
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles											
Effectifs approuvés 2007/08	–	1	9	39	2	–	–	51	78	10	139
Effectifs proposés 2008/09	–	1	9	39	2	–	–	51	78	10	139
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	3	5	7	–	–	15	–	–	15
Effectifs proposés 2008/09	–	–	3	5	7	–	–	15	–	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	2	3	7	6	–	–	–	18	–	–	18
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	2	3	7	6	–	–	–	18	–	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectifs approuvés 2007/08	2	3	10	11	7	–	–	33	–	–	33
Effectifs proposés 2008/09	2	3	10	11	7	–	–	33	–	–	33
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination											
Effectifs approuvés 2007/08	–	2	8	7	3	–	–	20	2	–	22
Effectifs proposés 2008/09	–	2	8	7	3	–	–	20	2	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison de Khartoum											
Effectifs approuvés 2007/08	–	1	8	8	3	–	–	20	8	–	28
Effectifs proposés 2008/09	–	1	8	8	3	–	–	20	8	–	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectifs approuvés 2007/08	–	6	47	81	31	–	–	165	168	20	353
Effectifs proposés 2008/09	–	6	47	81	31	–	–	165	168	20	353
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	2	4	10	10	1	–	–	27	4	–	31
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	2	4	10	10	1	–	–	27	4	–	31

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total											
Effectifs approuvés 2007/08	2	10	57	91	32	-	-	192	172	20	384
Effectifs proposés 2008/09	2	10	57	91	32	-	-	192	172	20	384
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation

Personnel recruté sur le plan international : 18 postes de temporaire (reconduction)

15. Le budget approuvé pour 2007/08 prévoyait de financer, pour l'Équipe conjointe, 18 postes de temporaire (y compris le poste d'envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour) à l'aide de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007. Il s'agit des postes suivants : 1 envoyé spécial (secrétaire général adjoint), 1 conseiller principal auprès de l'envoyé spécial (sous-secrétaire général), 1 conseiller principal aux affaires politiques (D-2), 1 chef de cabinet/conseiller spécial (D-1), 1 spécialiste principal des affaires politiques (D-1), 7 spécialistes des affaires politiques (1 P-5, 3 P-4 et 3 P-3), 1 juriste hors classe (P-5), 3 fonctionnaires de l'information (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et 2 assistants spéciaux (P-3).

16. Le mandat de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour a été prorogé jusqu'au 30 juin 2008, comme indiqué dans la lettre en date du 1^{er} février 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/130).

17. Toutefois, les pourparlers de paix devant se poursuivre en 2008/09 (voir par. 13), les efforts conjoints de médiation se poursuivront également pendant l'exercice budgétaire et le mandat de l'Envoyé spécial devrait être prorogé à nouveau. Par conséquent, il est proposé de reconduire pour la période de 12 mois considérée les 18 postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : 9 postes de temporaire (reconduction)

Personnel recruté sur le plan national : 4 postes de temporaire (reconduction)

18. Puisque la mission doit toujours appuyer le processus de réconciliation au niveau local, il est proposé de reconduire jusqu'au 30 juin 2009 les 13 postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui composent la Cellule d'appui au dialogue et à la consultation Darfour-Darfour, à savoir 1 spécialiste principal des affaires politiques (D-1), 7 spécialistes des affaires

politiques (1 P-5, 2 P-4 et 4 P-3), 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 2 : sécurité

19. Dans le cadre de la composante sécurité, la MINUAD est chargée de favoriser le rétablissement de la confiance, de décourager les violences, notamment les violences sexistes, de protéger les civils en danger et d'aider à suivre et vérifier l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord complémentaire ultérieur relatives au redéploiement et au désengagement. La mission doit également aider les institutions nationales et locales à mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévu dans l'Accord de paix. Il s'agit en outre de contribuer à rétablir les conditions nécessaires à l'apport d'une aide humanitaire en toute sécurité et de faciliter un accès sans entrave à l'aide humanitaire dans tout le Darfour, et à assurer le suivi et la vérification du respect des divers accords de cessez-le-feu signés depuis 2004. Cette composante regroupe les activités des éléments militaire et policier de la mission et de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, les activités relatives à la détection des mines et au déminage et les activités de l'Unité de protection de l'enfance et de la Division des affaires politiques, qui travaillent en coordination étroite avec les parties à l'Accord de paix pour le Darfour, les donateurs, la police du Gouvernement soudanais et les agents de liaison de la police des différents mouvements.

20. Pendant l'exercice 2008/09, la priorité sera d'instaurer, dans toute la zone de la mission, un climat de sécurité et de stabilité permettant à celle-ci de mener ses activités en toute sécurité, et de fournir des services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres acteurs nationaux et internationaux au Darfour, à leur demande, en particulier dans le contexte des élections et du référendum national qu'il est prévu de tenir. Il s'agit notamment de suivre la situation en matière de sécurité aux frontières du Darfour avec le Tchad et la République centrafricaine et d'en rendre compte, et de contrôler et promouvoir le désarmement des Janjaouid et des autres groupes armés. Cette composante appuie également les efforts des parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires ultérieurs visant à réformer certaines institutions de sécurité afin de renforcer leurs moyens d'action, leur efficacité et leur professionnalisme, notamment par des initiatives de développement des capacités, des patrouilles conjointes et des activités de parrainage et d'encadrement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs

2.1.2 Augmentation du pourcentage total de réfugiés et de personnes déplacées qui retournent volontairement et en toute sécurité dans leur lieu d'origine (2007/08 : 0; 2008/09 : 250 000)

2.1.3 Diminution du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2007/08 : 30; 2008/09 : 15)

2.1.4 Accès total à l'aide humanitaire de toutes les populations du Darfour touchées par le conflit

Produits

- Présidence des réunions hebdomadaires de la Commission du cessez-le-feu portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, sur le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, sur le désarmement des ex-combattants, en priorité des femmes, des enfants et des personnes handicapées; règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission conjointe
- Présidence des réunions hebdomadaires des sous-commissions du cessez-le-feu des trois secteurs portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, le désarmement des ex-combattants; règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission du cessez-le-feu
- Prestation de services de secrétariat et d'un appui logistique à la Commission du cessez-le-feu dans ses activités de vérification, d'enquête, de médiation et de négociation en collaboration avec les parties au conflit, dans l'optique du renforcement de la confiance et de la poursuite du processus de paix
- Prestation dans toute la zone de la mission, selon les besoins, de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et aux activités de développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation
- Suivi, vérification et promotion des efforts visant à désarmer tous les groupes armés, notamment les Janjaouid et les autres milices
- Coordination de l'appui logistique non militaire aux ex-combattants
- 219 000 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur pour protéger le personnel civil et les installations de l'ONU dans toute la zone de la mission (150 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 166 440 jours-homme de patrouille motorisée assurés par des observateurs militaires pour surveiller et vérifier les violations du cessez-le feu et les activités et la situation géographique des forces engagées au Darfour, ainsi que leur respect des engagements contractés dans le cadre du cessez-le-feu global et des arrangements de sécurité, rendre compte des activités précitées et aider à renforcer la confiance dans le cadre des sous-commissions du cessez-le-feu (4 observateurs militaires par patrouille à raison de 3 patrouilles pour chacune des 38 bases d'opération pendant 365 jours)
- 499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour afin d'assurer la sécurité des observateurs et d'établir des postes de contrôle fixes et mobiles (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opération pendant 365 jours)
- 499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour identifier les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire et créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones de conflit intense (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opération pendant 365 jours)

- 499 320 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour surveiller les mouvements et vérifier les violations des combattants étrangers au Darfour et en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu et au mécanisme de Tripoli (36 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 38 bases d'opération pendant 365 jours)
- 543 120 jours-homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle et des barrages routiers fixes et mobiles le long des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 38 bases d'opération pendant 365 jours) et exploiter des bases d'opération temporaires afin de protéger des sites d'opération spéciaux (points de distributions et centres logistiques et points de collecte et de stockage d'armes) (20 hommes pour chacun des 6 sites pendant 365 jours)
- 65 700 jours-homme pour assurer la protection et la sécurité des contingents, des bases d'opération et du quartier général opérationnel (30 hommes pour chacun des 6 sites pendant 365 jours)
- 1 920 heures d'appui aérien sous forme d'hélicoptères de transport moyens pour assurer des fonctions d'évacuation sanitaire primaire/secondaire et d'observation diurne/nocturne (4 hélicoptères à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
- 2 880 heures de reconnaissance aérienne pour entreprendre des patrouilles de reconnaissance et de surveillance sur de longues distances dans toute la région du Darfour, afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation et d'obtenir des informations sur les éventuels mouvements transfrontières le long de la frontière du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine (3 avions de reconnaissance à raison de 80 heures par avion et par mois pendant 12 mois)
- 1 920 heures d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile et appuyer d'autres hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles et surveiller le respect de l'Accord de paix pour le Darfour par les parties (4 hélicoptères tactiques à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
- 39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires, à leur demande et conformément aux directives établies (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)
- 43 800 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales, ainsi qu'avec la police et les autres composantes des opérations (120 agents de liaison pendant 365 jours)
- 56 700 jours-homme assurés par des unités de police constituées pour offrir un appui de réserve aux activités de la police des Nations Unies au Darfour (90 hommes par unité de police constituée, à raison de 3 unités pendant 120 jours en moyenne)
- 299 520 jours d'opération d'unités de police constituées pour patrouiller le périmètre extérieur des camps de personnes déplacées et les zones tampons (30 hommes par section à raison de 2 sections par unité de police constituée et 16 unités pendant 312 jours en moyenne)
- 48 000 jours d'opération d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles conjointes avec la police du Gouvernement soudanais et les agents de liaison de la police de mouvements (30 hommes par unité de police constituée à raison de 16 unités pendant 100 jours en moyenne)
- 410 625 jours d'opération de la police dans les camps de personnes déplacées (5 membres de la police des Nations Unies par équipe à raison de 3 équipes par jour pour chacun des 75 camps pendant 365 jours)

- Sélection et formation de 500 agents de police de proximité affectés aux camps de personnes déplacées, notamment normalisation des politiques et prestation de conseils pour le recrutement, la sélection, la validation, l'inscription et la certification des agents de police de proximité
- Exercices mensuels avec la police locale du Gouvernement soudanais afin de renforcer ses capacités de maintien de l'ordre
- Patrouilles conjointes aux fins de formation et de renforcement des compétences de la police locale du Gouvernement soudanais, des agents de liaison de la police des mouvements et de la police de proximité totalisant environ 90 000 jours-homme de patrouille conjointe (2 membres de la police de la MINUAD par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour depuis 50 postes de police ou bases d'opération pendant 300 jours)
- Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, à la police locale et à la police de proximité concernant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité pour au moins 70 camps de personnes déplacées au Darfour, compte tenu du nombre de cas de violence sexiste
- Mise au point et diffusion de cartes précises et à jour faisant apparaître les dangers liés aux mines et aux munitions non explosées afin de permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales de travailler en toute sécurité dans la région du Darfour
- Organisation d'activités de sensibilisation au danger des mines et de formation dans le domaine à l'intention de 75 000 civils dans les communautés touchées par les restes explosifs de guerre, en coordination avec les programmes existants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies
- Formation de 700 enseignants dans tout le Darfour dans le cadre d'un programme de formation de formateurs afin de disposer de personnes de référence chargées de la sensibilisation au danger des mines à l'échelon local, en coordination avec les programmes existants de l'UNICEF et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies
- Campagne d'information sur la sécurité, avec distribution de plaquettes, de brochures et d'autres documents pédagogiques sur les mesures de sécurité et les codes de conduite

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

2.2.1 Adoption par le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et ses organes subsidiaires, d'un plan de désarmement, de démobilisation, et de réintégration

2.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants (adultes des deux sexes, enfants, et membres de groupes spéciaux) désarmés et démobilisés : 2008/09 : 3 400 (2 000 adultes, 1 200 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2009/10 : 11 600 (10 300 adultes, 1 000 enfants et 300 membres de groupes spéciaux)

2.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants recevant une aide à la réintégration : 2008/09 : 1 900 (500 adultes, 1 200 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2009/10 : 6 200 (5 000 adultes, 1 000 enfants et 200 membres de groupes spéciaux); 2010/11 : 6 900 (6 800 adultes, aucun enfant et 100 membres de groupes spéciaux)

2.2.4 Aucun recrutement de garçons et de filles de moins de 18 ans par les forces armées et les groupes armés au Darfour

Produits

- Prestation de conseils et d'une assistance logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, la priorité étant accordée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, notamment prestation des services connexes (et des services en faveur des femmes) suivants : enregistrement des ex-combattants et adoption d'un système de gestion des données personnelles les concernant; examens médicaux et services de sensibilisation et d'orientation; et campagnes d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Contrôle de la présence d'armes ou de matériel connexe se trouvant au Darfour en violation de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004)
- 32 850 jours-homme pour une évaluation conjointe, du point de vue pratique et sécuritaire, des sites potentiels de désarmement et de démobilisation, en collaboration avec des représentants de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires et des représentants des forces engagées dans le conflit (30 hommes pour chacun des 3 secteurs pendant 365 jours)
- Présidence du Comité de coordination logistique, chargé de superviser et de coordonner l'appui logistique apporté aux forces des mouvements et d'en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu
- 164 250 jours-homme pour surveiller le regroupement des combattants, protéger les sites de désarmement et de démobilisation, appuyer le désarmement des mouvements, le stockage des armes et assurer la destruction des armes et des munitions (150 hommes pour chacun des 3 secteurs pendant 365 jours)
- 13 140 jours-homme pour faciliter et vérifier le désarmement de toutes les milices armées et suivre et vérifier le redéploiement des armes de longue portée (36 hommes pendant 365 jours)
- 10 950 jours-homme pour apporter un appui logistique non militaire aux forces des mouvements, notamment pour escorter les convois d'approvisionnement reliant les dépôts aux points et centres de distribution, conformément aux recommandations de la Commission du cessez-le-feu et avec la coordination du Comité de coordination logistique (30 hommes pendant 365 jours)
- Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, travaillant en coopération avec l'UNICEF, pour identifier, vérifier et libérer tout enfant encore associé aux forces en conflit au Darfour, rechercher sa famille et en assurer la réunification, notamment en appuyant l'élaboration de politiques et de programmes visant à empêcher le réenrôlement d'enfants

- Prestation de conseils aux bureaux de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires dans les États concernant la distribution de kits de réinsertion et d'indemnités de transition, parallèlement à la mise en œuvre des programmes de réintégration, notamment aux fins de la formation professionnelle, la scolarisation, l'alphabétisation et l'orientation professionnelle de 3 400 ex-combattants
- Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour en vue d'identifier les partenaires opérationnels pouvant promouvoir et élaborer des programmes d'appui à la réintégration de 3 400 ex-combattants, notamment en favorisant et en apportant un appui personnalisé et équitable aux membres de groupes vulnérables notamment, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées
- Prestation d'une assistance technique à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour s'agissant de la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en tenant compte des différents besoins propres aux ex-combattants hommes et femmes et des personnes à leur charge
- Prestation, en coopération avec l'UNICEF, de conseils aux parties concernant le recrutement d'enfants soldats
- Formation d'observateurs nationaux du Gouvernement soudanais pour la protection des enfants, en particulier s'agissant des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés au Darfour, pour les mettre mieux à même de mener des enquêtes sur les violations du cessez-le-feu qui concernent la situation des enfants dans le conflit armé
- Prestation, en coopération avec la MINUS et l'UNICEF, de conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration concernant la démobilisation et la réintégration des enfants associés au conflit armé

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Réforme de certaines institutions de sécurité conformément aux arrangements finals en matière de sécurité de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord complémentaire

2.3.1 Intégration des ex-combattants, notamment les femmes, dans les forces armées soudanaises (2007/08 : 0; 2008/09 : 1 000), la police et les autres institutions de sécurité du Gouvernement soudanais (2007/08 : 500; 2008/09 : 500)

2.3.2 Adoption par le Gouvernement soudanais de lois ou d'un plan de réforme de certaines institutions de sécurité compte tenu des principes de la proportionnalité, de la représentation équilibrée de tous les groupes, de l'impartialité et du professionnalisme de l'administration, du contrôle civil et de la responsabilité juridique, et du service public pour toutes les communautés

Produits

- Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant l'élaboration et la coordination de stratégies visant à créer des forces de sécurité
- Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et au Gouvernement soudanais sur la mise en œuvre des mesures de réforme des institutions de sécurité proposées par la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour
- Prestation de conseils à l'Équipe consultative pour la sécurité concernant l'appui à l'intégration des ex-combattants et à la réorganisation de certaines institutions de sécurité

- Prestation de conseils au Comité technique d'intégration concernant l'élaboration d'un plan d'intégration des ex-combattants
- Prestation de conseils aux autorités de police soudanaises, à l'occasion de réunions mensuelles, sur les procédures de réintégration et d'agrément d'ex-combattants au sein de la police nationale soudanaise, et formation de 500 ex-combattants et intégration de ces derniers dans la police nationale soudanaise
- Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour sur la création d'unités militaires intégrées
- Prestation de conseils aux institutions transitoires de sécurité sur les questions d'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents mettent à disposition les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements régionaux coopèrent en vue de préserver l'intégrité des frontières soudanaises; et les parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires ultérieurs continuent de coopérer avec la MINUAD en vue de mettre en œuvre son concept des opérations militaires. Les pays qui fournissent des effectifs de police mettent à disposition des officiers de police et des unités de police constituées formés et équipés conformément aux normes de l'ONU et les parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires ultérieurs collaborent à l'exécution des tâches policières.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, sécurité

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	240
Effectifs proposés 2008/09	240
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	19 315
Effectifs proposés 2008/09	19 315
Variation nette	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	3 772
Effectifs proposés 2008/09	3 772
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	2 660
Effectifs proposés 2008/09	2 660
Variation nette	–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel</i>
	<i>Volontaires des</i>

V. Personnel civil								Total partiel	recruté sur le plan national ^a	Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du commandant de la Force											
Effectifs approuvés 2007/08	1	1	–	–	2	–	–	4	4	–	8
Effectifs proposés 2008/09	1	1	–	–	2	–	–	4	4	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la police civile											
Effectifs approuvés 2007/08	–	3	13	4	2	–	–	22	1 115	–	1 137
Effectifs proposés 2008/09	–	3	13	4	2	–	–	22	1 115	–	1 137
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	2	17	1	–	–	20	17	12	49
Effectifs proposés 2008/09	–	–	2	17	1	–	–	20	17	12	49
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
V. Personnel civil								Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total partiel, personnel civil											
Effectifs approuvés 2007/08	1	4	15	21	5	–	–	46	1 136	12	1 194
Effectifs proposés 2008/09	1	4	15	21	5	–	–	46	1 136	12	1 194
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à V)											
Effectifs approuvés 2007/08											27 181
Effectifs proposés 2008/09											27 181
Variation nette											–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

21. Au titre de la composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme, la mission fournira une aide aux institutions responsables du maintien de l'ordre (notamment la police locale, et les systèmes judiciaire et pénitentiaire au Darfour) dans le but d'atteindre les objectifs suivants : créer et renforcer un cadre juridique national qui traduise les priorités du Darfour; renforcer les systèmes locaux destinés à régler les différends relatifs au patrimoine ou aux biens fonciers; promouvoir et protéger les droits de l'homme; examiner les questions liées à l'égalité des sexes; et mener en continu des activités de surveillance, d'établissement de rapports, de plaidoyer et de mise en place d'institutions au Darfour. Cette composante regroupe les activités de la police des Nations Unies, de la Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire, de la Section des droits de l'homme et du Groupe consultatif pour l'égalité des sexes de

l'Opération, ainsi que sa Section des affaires civiles et sa Division de la communication et de l'information, qui travaillent en partenariat avec les parties à l'Accord de paix pour le Darfour, les forces locales et nationales de maintien de la paix, la Commission des droits de l'homme, l'administration autochtone, la société civile, les partis politiques, les notables locaux, l'équipe de pays des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Darfour, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales nationales et internationales.

22. Les activités prioritaires pour l'exercice 2008/09 mettent l'accent sur le développement d'une administration publique locale transparente, responsable et sans exclusion, notamment en ce qui concerne le règlement des différends fonciers et le transfert de ressources du Gouvernement soudanais vers les trois États du Darfour, ainsi que sur l'élaboration d'institutions et de lois adaptées. L'accent sera également mis sur l'aide à l'incorporation du droit coutumier dans le système juridique du Darfour et sur la promotion de la protection des droits de l'homme au Darfour.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Gouvernance efficace et sans exclusion par les administrations nationale et locale du Darfour

3.1.1 Augmentation du pourcentage de postes dans la fonction publique nationale occupés par des fonctionnaires du Darfour, conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi (2007/08 : 5 %; 2008/09 : 10 %)

3.1.2 Accord entre les parties concernant le partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment pour ce qui est du transfert complet de fonds fédéraux vers les États

3.1.3 Augmentation de 30 % de la représentation des femmes du Darfour au sein des institutions locales, des États et du pays

3.1.4 Taux de participation aux élections locales et nationales d'au moins 50 % chez les femmes du Darfour (taux calculé sur la base du recensement)

Produits

- Prestation de conseils aux parties et à la société civile en vue du développement au Darfour d'une administration civique locale transparente, responsable et sans exclusion, du développement d'institutions de fonction publique et de lois à cet égard, y compris par le biais des débats dans les assemblées des États et des régions, et suivis nécessaires
- Prestation de conseils aux donateurs concernant les décaissements effectués en faveur du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et par celui-ci

- Prestation de conseils aux commissions foncières du Darfour afin de régler les questions relatives à l'occupation et à l'utilisation des terres dans le contexte de l'Accord de paix pour le Darfour, y compris les questions relatives aux droits fonciers traditionnels et historiques tels que ceux qui concernent les terres tribales et les routes de migration; promotion des mesures appropriées à prendre par la Commission foncière nationale; et examen de la gestion de l'utilisation des sols et des processus de mise en valeur des ressources naturelles compte tenu des droits des femmes
- Prestation de conseils à la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières afin de garantir la péréquation de l'impôt au Darfour
- Facilitation du dialogue entre les collectivités locales, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour (ARTD), les conseils législatifs et les gouvernements des États concernant la planification et l'établissement des budgets, notamment par l'animation de réunions officielles avec des représentants des autorités locales sur l'établissement de budgets, en tenant compte de la question de l'égalité des sexes
- Prestation de conseils à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour, en collaboration avec les autorités concernées, sur la délivrance aux personnes déplacées des documents nécessaires à l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la loi
- Prestation de conseils à la Commission concernant la création et le fonctionnement, en milieu urbain et rural, de comités d'examen des droits de propriété chargés de régler les différends liés au processus de rapatriement, et pour la coordination des travaux de ces comités et des commissions foncières du Darfour
- Prestation de conseils à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour pour la détermination des priorités en matière d'indemnisation (en espèces ou en nature) des personnes et des collectivités
- Prestation de conseils au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour pour l'établissement des priorités
- Participation aux travaux préparatoires en vue de la reprise des travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour
- Facilitation de la participation des organisations de la société civile à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour par l'organisation de réunions régulières sur les questions en suspens à l'intention de représentants de la société civile, des partis politiques, du Gouvernement et d'autres acteurs au Darfour, et médiation entre les parties en cas de différends sur l'interprétation de l'Accord
- Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et à ses organes subsidiaires, à la Commission foncière et à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de prise en compte des différences entre les sexes et de plans et d'activités dans ce domaine, notamment par l'organisation de 8 ateliers à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei
- En collaboration avec des organismes des Nations Unies, prestation de conseils aux parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires qui ont suivi et à la société civile sur la prise en compte de la problématique homme-femme dans le processus électoral au Darfour par la tenue au Darfour de 12 ateliers (regroupant chacun 150 participants de la société civile, notamment les groupes de femmes) sur la représentation et la participation des femmes au sein des partis politiques, les procédures d'inscription sur les listes électorales adaptées aux deux sexes, et par la tenue de 6 ateliers sur la prise de parole en public et les campagnes électorales à l'intention des candidates potentielles à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei
- 40 rapports sur l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi concernant le partage des richesses, y compris sur la mise en valeur des ressources en eau

- Promotion des rôles respectifs des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, avec la collaboration de l’Autorité régionale de transition pour le Darfour et de représentants des administrations publiques locales par la tenue de 10 ateliers (dans les 3 États du Darfour) à l’intention des organisations de la société civile, y compris les partis politiques, les groupes de femmes et de citoyens, les organisations ethniques et religieuses, les personnes déplacées, les syndicats, les universitaires et les membres des administrations publiques locales
- Tenue de 6 ateliers sur la bonne gouvernance en vue de former le personnel des institutions et des organisations de la société civile du pays, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Création, de concert avec le PNUD, d’un réseau consultatif sur la gouvernance, composé d’organisations non gouvernementales nationales et internationales et chargé de conseiller les autorités locales sur les questions de gouvernance, notamment pour l’identification et l’élaboration de projets et la conduite d’évaluations des besoins à l’appui de la gouvernance locale
- Surveillance de la représentation et de la participation des femmes à toutes les structures et à tous les processus de gouvernance au Darfour, par la tenue de réunions mensuelles avec les intervenants nationaux et internationaux
- Prestation de conseils aux institutions du Gouvernement national sur la création d’un comité chargé d’élaborer un cadre régional pour la mise en œuvre du plan d’action figurant dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Mise en place de l’état de droit au Darfour, notamment par la restructuration de la police locale, d’un système judiciaire indépendant et du système pénitentiaire

3.2.1 Ratification par les assemblées législatives nationale et locale d’un plan stratégique à long terme pour la réforme et la restructuration des systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire au Darfour

3.2.2 Début des activités des audiences foraines chargées de juger des affaires dans les trois États du Darfour

Produits

- Prestation de conseils aux directeurs généraux des services carcéraux pour les trois États du Darfour sur la mise en œuvre d’un plan stratégique pour le renforcement des capacités, notamment les contrôles de sécurité à l’embauche et la création d’une base de données sur les détenus
- Réunions mensuelles avec la direction des forces de l’ordre locales en vue de mettre en place des comités de police et de faciliter la restructuration des services de police au Darfour
- Réunions mensuelles avec la direction des forces de l’ordre locales en vue d’appliquer les lignes directrices et les instructions des comités de police
- Prestation de conseils sur la restructuration de la police locale conformément aux normes reconnues sur le plan international, grâce à des affectations aux côtés de 30 chefs de police
- 57 000 journées de patrouille pour les activités menées conjointement avec le Gouvernement soudanais et les officiers de liaison (police) des mouvements (30 hommes par unité de police constituée x 19 groupes x 100 jours)
- Réunions mensuelles avec les juges et les procureurs pour coordonner les domaines de réforme à l’échelle du Darfour

- Soutien au renforcement des moyens et sensibilisation de la police locale en ce qui concerne la violence sexiste, grâce à 8 programmes de formation des formateurs à la prévention de la violence sexiste à l'intention du personnel des prisons; création, conjointement avec la police du Gouvernement soudanais et les officiers de liaison (police) des mouvements, de 50 postes affectés aux affaires féminines et réservés aux femmes au sein de la police de proximité; ateliers mensuels sur l'intégration des femmes, notamment à l'intention de la police et de l'administration carcérale; 4 ateliers sur les droits de l'homme et les techniques d'accompagnement psychologique, à l'intention des policières qui s'occupent de victimes de violence sexuelle ou sexiste; et ateliers de 2 jours dans chaque État du Darfour sur la violence sexiste
- Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour améliorer les installations des centres de détention de la police, conformément aux normes internationales de base
- Organisation de programmes de formation à l'intention de la police du Gouvernement soudanais : 12 sur les droits fondamentaux et les questions d'égalité des sexes, 12 sur la protection des lieux du crime, 36 sur les enquêtes criminelles et 12 sur la détention et le traitement des accusés
- 3 programmes de formation pour les groupes anti-émeute de la police du Gouvernement soudanais
- Organisation d'une campagne d'information sur la réforme des institutions de maintien de l'ordre, prévoyant notamment des émissions de radio, la publication de documents, des ateliers et des débats publics

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès vers la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour

3.3.1 Adoption par l'administration publique locale d'un cadre ou d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes) au Darfour

3.3.2 Promulgation, par les parties et les assemblées législatives des États, de lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

3.3.3 Augmentation du nombre de cas signalés de violations de droits de l'homme résolus par les autorités judiciaires locales conformément aux normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme (2007/08 : 50; 2008/09 : 75)

Produits

- Suivi de la situation des droits de l'homme au Darfour et établissement de rapports à ce sujet, notamment grâce à la tenue de 8 missions de suivi par mois dans chaque bureau régional ou sous-régional et de 6 missions par mois dans chaque avant-poste militaire; visites mensuelles des prisons et locaux de détention; relevé des problèmes de violation des droits de l'homme, de détention illégale et de traitement inacceptable des détenus; suivi auprès des autorités locales compétentes pour remédier aux problèmes constatés
- Présentation de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Darfour par l'entremise du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Conduite d'enquêtes sur le terrain et d'évaluations des violations graves des droits de l'homme dont sont victimes des civils; notamment cas de violence sexuelle ou à motivation sexiste, d'enlèvement ou de traite de civils, d'association d'enfants à des forces ou autres groupes armés et d'autres types de violations des droits des enfants

- Aide accordée aux intervenants nationaux et régionaux pour l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle par la tenue de réunions régulières et de 4 ateliers à l'intention des procureurs, des juges, des avocats, des responsables de l'application des lois et de représentants de la société civile
- Dans le cadre de 8 ateliers organisés à leur intention, formulation de conseils et de recommandations aux assemblées des États du Darfour et à l'administration autochtone, sur les amendements à apporter aux lois coutumières pour qu'elles soient conformes à la loi nationale et à celle des États ainsi qu'aux principes de base des droits de l'homme
- Tenue de 12 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention des organisations de la société civile, des personnalités locales, des jeunes et des femmes, avec notamment des conseils sur l'élaboration d'une campagne de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Prestation de conseils aux comités sur la violence sexiste (au niveau des États) du Darfour dans le cadre de réunions mensuelles concernant la mise en œuvre des plans d'action du Gouvernement d'unité nationale pour l'élimination de la violence sexuelle et à motivation sexiste, et action visant à prévenir cette violence et à intervenir, notamment par le développement des institutions
- Tenue de 4 ateliers de sensibilisation, à l'intention d'un réseau local de formateurs, visant à éliminer la violence contre les femmes
- Tenue, dans des camps de personnes déplacées et de concert avec des organismes des Nations Unies, de 8 ateliers sur les approches et les interventions axées sur les droits de l'homme en matière de prévention de la violence sexuelle ou sexiste
- Formation avancée à l'intention d'enquêteurs et d'officiers des deux sexes, dans les trois États du Darfour, dans le cadre de 3 ateliers de 2 jours sur les enquêtes menées sur les cas de violence contre les femmes
- Formation de 30 policiers et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire dans le cadre de 4 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus et les techniques de police démocratique (y compris orientation)
- Organisation, en coopération avec des juges, procureurs, avocats, autorités pénitentiaires, organisations d'assistance judiciaire et personnalités locales, de débats sur les droits de l'homme permettant de soulever les questions dans ce domaine, notamment s'agissant des droits des femmes et des détenus
- Promotion des droits de l'homme au niveau local/communautaire, notamment par la création de réseaux d'associations dans les camps de personnes déplacées et ailleurs et par la diffusion de documents sur les droits de l'homme (5 000 exemplaires de manuels et affiches) auprès des organisations de la société civile, des représentants des gouvernements et des organisations communautaires
- Tenue de 4 ateliers sur les droits civils et politiques, notamment sur les droits spécifiques liés aux élections : participation d'un total de 80 personnes (20 à chaque atelier) représentant les médias et les organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales consacrées à la promotion et à la protection des droits de l'homme

Facteurs externes

Il faudra que les donateurs fournissent les ressources requises pour financer le programme de reconstruction au Darfour.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, état de droit, gouvernance et droits de l'homme

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel				
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Postes approuvés 2007/08	–	1	10	9	7	–	–	27	32	–	59
Postes proposés 2008/09	–	1	10	9	7	–	–	27	32	–	59
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme											
Postes approuvés 2007/08	–	1	13	54	1	–	–	69	106	33	208
Postes proposés 2008/09	–	1	13	54	1	–	–	69	106	33	208
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Postes proposés 2008/09	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes											
Postes approuvés 2007/08	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Postes proposés 2008/09	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2007/08	–	2	29	73	9	–	–	113	175	44	332
Postes proposés 2008/09	–	2	29	73	9	–	–	113	175	44	332
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
II. Personnel fourni par les gouvernements											
Postes approuvés 2007/08											6
Postes proposés 2008/09											6
Variation nette											–
Total (I + II)											
Postes approuvés 2007/08											338
Postes proposés 2008/09											338
Variation nette											–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : coordination de l'action humanitaire, relèvement et développement

23. La composante coordination de l'action humanitaire, relèvement et développement assure une liaison en continu entre la mission et la communauté humanitaire pour toutes les questions pertinentes, y compris la prestation d'aide humanitaire, la protection des civils, le rapatriement des réfugiés et le retour des personnes déplacées, et la protection des droits des enfants, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Elle accomplit également des activités de plaidoyer, conjointement avec les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies.

24. Cette composante regroupe les activités des services pertinents de la mission (Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement, Groupe de la protection de l'enfance, Groupe consultatif sur l'égalité des sexes et Groupe du VIH/sida), qui s'acquittent de leur mandat en partenariat avec le Gouvernement soudanais; de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de ses organes subsidiaires; de l'administration autochtone; de l'équipe de pays des Nations Unies; des organismes d'action humanitaire, d'aide au relèvement et de développement qui relèvent du Fonds pour la paix et la stabilité des collectivités au Darfour et de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour; et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Ces activités seront exécutées en étroite collaboration avec la MINUS et sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, qui est également le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

25. Au cours de l'exercice 2008/09, la priorité sera accordée à la mise en place et à la bonne marche des mécanismes de liaison entre la mission et la communauté humanitaire. Les activités de plaidoyer auprès des parties (notamment le Gouvernement soudanais et les mouvements) et des autorités locales porteront sur la protection des droits des enfants et sur la prévention du recrutement des enfants dans les forces armées.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès vers le relèvement économique et l'atténuation de la pauvreté au Darfour	<p>4.1.1 Adoption du budget de la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour</p> <p>4.1.2 Adoption par le Gouvernement soudanais d'une nouvelle loi sur les enfants, érigeant en infraction la traite des enfants</p> <p>4.1.3 Participation accrue des Darfouriens aux programmes de relèvement et d'assainissement économiques, avec une participation constituée d'au moins 50 % de femmes</p>

Produits

- En collaboration avec les acteurs humanitaires, élaboration d'un système d'alerte rapide aux conflits et d'un mécanisme d'intervention rapide visant à protéger les civils directement menacés et tenant compte de la représentation et de la participation des groupes de femmes

- Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment dans le cadre de plans conjoints d'action humanitaire, par des contacts quotidiens avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan et une concertation hebdomadaire avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la communauté humanitaire
- Prestation de conseils lors des réunions mensuelles du Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires à Khartoum et suivi de la mise en œuvre des décisions prises
- Prestation d'avis aux autorités/organisations locales concernant le relèvement économique et les activités d'atténuation de la pauvreté en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD
- Mise en œuvre de 45 projets à effet rapide portant sur des activités de relèvement, en partenariat avec des groupes et organisations de femmes
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), suivi de la situation de la protection des enfants au Darfour (notamment en ce qui concerne les lacunes et violations), suivi auprès des autorités locales et nationales et des parties au conflit, et établissement de rapports en la matière afin d'améliorer la protection des enfants, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), conduite d'enquêtes sur le terrain et d'évaluations de violations commises contre les enfants – notamment, les cas d'abus ou d'exploitation sexuels, d'enlèvement ou de traite des enfants, d'association d'enfants à des forces armées ou à d'autres groupes et d'autres types de violations des droits des enfants
- En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies (et plus particulièrement avec l'UNICEF), activités de plaidoyer en faveur de la responsabilisation et conseils aux autorités nationales et locales pour qu'elles mènent des actions préventives et pour qu'elles rectifient les lois sur la protection de l'enfance
- Tenue de 6 ateliers de 2 jours (avec la participation à chacun d'entre eux d'une quarantaine de responsables du Gouvernement soudanais et des mouvements) sur les devoirs qui incombent aux responsables s'agissant de protéger les enfants contre le recrutement dans les forces armées et d'autres violations, telles que les abus et l'exploitation sexuels et les enlèvements
- Sensibilisation au danger des mines à l'intention des personnes déplacées avant leur rapatriement

Facteurs externes

Il faudra que les donateurs fournissent un financement extrabudgétaire pour les activités de secours et pour les mécanismes de relèvement et d'aide humanitaire; que les conditions de sécurité permettent la liberté de circulation; et qu'aucune activité ne conduise à la pollution ou à la repollution par les mines des zones sûres et des zones de mines répertoriées.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, coordination de l'action humanitaire, relèvement et développement

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau de la coordination de l'action humanitaire											
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	–	1	–	1	1	–	–	3	2	–	5

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	-	1	-	1	1	-	-	3	2	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement											
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	-	-	7	18	-	-	-	25	24	-	49
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	-	-	7	18	-	-	-	25	24	-	49
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total											
Effectifs approuvés 2007/08	-	1	7	19	1	-	-	28	26	-	54
Effectifs proposés 2008/09	-	1	7	19	1	-	-	28	26	-	54
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

Bureau de la coordination de l'action humanitaire et Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement

Personnel recruté sur le plan international : 28 postes de temporaire (reconduction)

Personnel recruté sur le plan national : 26 postes de temporaire (reconduction)

26. Le budget de l'exercice 2007/08 prévoyait 54 postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sous réserve de l'examen de la composante action humanitaire de la mission, en coordination avec la MINUS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Depuis l'approbation du budget 2007/08, le rôle de la MINUAD et sa contribution à l'action humanitaire au Darfour a été précisé à l'issue de consultations avec les organismes humanitaires concernés. Un examen plus approfondi de la composante coordination de l'action humanitaire, relèvement et développement, mené en collaboration avec la MINUS et portant notamment sur les mécanismes et synergies possibles avec celle-ci, ne pourra être mené qu'à un stade plus avancé de la mission. Il est donc proposé de maintenir les 54 postes de temporaire. Ces 54 postes sont les suivants : 1 chef du Bureau de la coordination de l'action humanitaire (D-1), 1 spécialiste hors classe de la coordination de l'action humanitaire (P-5), 25 spécialistes de la coordination de l'action humanitaire (6 P-4, 9 P-3 et 10 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 responsable de la remontée de l'information (P-3), 9 spécialistes adjoints de la coordination de l'action humanitaire (P-2), 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 5 assistants de bureau et 10 chauffeurs (15 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 5 : appui

27. La composante appui de la mission assure les services d'administration, de logistique et de sécurité à l'appui des activités prescrites au titre des composantes 1 à 4. Cette composante regroupe les activités de l'Équipe Déontologie et discipline, du Groupe du VIH/sida, de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de la sûreté et du Service de la lutte antimines.

28. Au cours de l'exercice, la mission s'efforcera de déployer l'ensemble de son personnel militaire, policier et civil et de mettre en place les capacités opérationnelles et fonctionnelles requises, notamment en faisant avancer la construction des camps militaires, de postes de police (dans les camps de personnes déplacées) et de locaux de travail et d'habitation pour l'état-major, les bureaux régionaux et le quartier général de la mission, et en mettant en place les réseaux de communication. La mission veillera également à ce que les nouvelles recrues reçoivent toutes une formation initiale dans les domaines de la déontologie et de la discipline, de la prévention du VIH/sida et de la sécurité. Elle fera également le nécessaire pour que les principaux itinéraires de ravitaillement soient débarrassés des mines et autres engins explosifs.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui fourni à la mission sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité	<p>5.1.1 Augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national (2007/08 : 2 092; 2008/09 : 2 419)</p> <p>5.1.2 100 % de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle</p> <p>5.1.3 Levé de zones et élimination à 100 % des restes explosifs de guerre dont on a connaissance (2007/08 : 1 906 143 m²; 2008/09 : 1 906 143 m²)</p> <p>5.1.4 Levé et déminage des principaux itinéraires de ravitaillement : (2007/08 : 1 716 km²; 2008/09 : 2 040 km²)</p>
---	---

Amélioration des services

- Levé de 1 906 143 mètres carrés de routes soupçonnées d'être minées
- Levé de 2 040 kilomètres carrés correspondant aux principaux itinéraires de ravitaillement dans le Darfour-Ouest

Produits

Personnel militaire, policier et civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 18 190 militaires, soit 240 observateurs militaires, 410 officiers d'état-major ou de liaison, 14 470 soldats et 3 070 spécialistes de la logistique
- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 6 140 policiers, soit 3 573 policiers des Nations Unies et 2 567 membres des unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel entrant dans le cadre du soutien autonome, destiné aux militaires et aux policiers

- Administration des contrats de 5 557 civils, soit 1 554 agents recrutés sur le plan international, 3 455 agents recrutés sur le plan national et 548 Volontaires des Nations Unies, dont les personnes recrutées sur des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des policiers et des civils (formation, prévention, suivi, mesures à prendre en cas de faute)

Installations et infrastructure

- Entretien et remise en état du quartier général de la mission, de 3 antennes, de 2 bases de soutien logistique (El Obeid et Nyala) et de 1 local de douane (Port-Soudan)
- Exploitation et entretien de services d'assainissement pour tous les emplacements, y compris l'élimination des eaux usées et l'enlèvement des ordures
- Exploitation et entretien de 60 puits et de 30 usines d'épuration (ONU et pays fournisseurs de contingents) dans la zone de la mission
- Exploitation et entretien de 988 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entretien de 3 aérodromes et de 50 aires d'atterrissage pour les hélicoptères sur 53 sites
- Remise en état et entretien de 3 aérogares, aires de trafic et aires de stationnement (El Fasher, Nyala et El Geneina), pour permettre leur utilisation en toute sécurité
- Constat général préalable à un programme de lutte antimines dans 752 villages du Darfour-Sud
- Évaluation d'urgence des engins non explosés sur 2 300 kilomètres carrés
- Levé de 580 kilomètres carrés de routes risquant d'avoir été de nouveau minées du fait de la poursuite du conflit

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 795 véhicules appartenant à l'ONU
- Fourniture de 14,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux véhicules appartenant à l'ONU, aux contingents et aux unités de police constituées
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 16 avions et de 40 hélicoptères
- Fourniture de 38,8 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour transports aériens

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellites couplé avec 2 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Services d'appui et d'entretien pour 76 microterminaux VSAT, 150 centraux téléphoniques et 73 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour un réseau radio à haute et à très haute fréquence, comprenant 2 867 répéteurs haute fréquence, 15 547 répéteurs très haute fréquence, des stations fixes, des postes mobiles et des postes portatifs
- Services d'appui et d'entretien pour 2 installations de production et de radiodiffusion FM

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 279 serveurs, 5 864 ordinateurs de bureau, 1 852 ordinateurs portables, 1 476 imprimantes et 520 expéditeurs numériques (digital sender)
- Services d'appui et de maintenance pour 11 500 comptes de courrier électronique relevant de réseaux locaux, y compris des réseaux longue distance
- Services d'appui et d'entretien pour le réseau local sans fil

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 5 cliniques de niveau I appartenant à l'ONU
- Arrangements d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des emplacements des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau 4 (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï)
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour le personnel de rang élevé de la mission et les personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et, au besoin, évaluation des sites pour 360 observateurs militaires et officiers de liaison, 290 officiers d'état-major, 3 772 membres de la police des Nations Unies, 1 554 membres du personnel recruté sur le plan international et 544 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international
- Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie pour tous les nouveaux membres de la mission, et cours de recyclage dans le domaine de la lutte contre les incendies pour tous les membres du personnel de sécurité et les responsables de la lutte contre les incendies au sein de la mission
- Conduite des évaluations et inspections annuelles en matière de sécurité incendie pour vérifier la conformité aux normes et vérification trimestrielle de la mise en œuvre des recommandations à ce sujet
- Établissement de 12 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, le vol, la perte ou l'endommagement de biens de l'Opération, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les décès, les blessures ou les fautes de membres du personnel
- Séances d'information sur les mines terrestres et les engins non explosés à l'intention de tous les membres de la mission avant leur déploiement sur le terrain

Facteurs externes

Il faudra que les fournisseurs et prestataires soient en mesure de fournir biens et services commandés.

Tableau 6

Ressources humaines : composante5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe Déontologie et discipline											
Postes approuvés 2007/08	–	1	5	3	2	–	–	11	2	–	13
Postes proposés 2008/09	–	1	5	3	2	–	–	11	2	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	6	3	–	–	15	12	–	27
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	6	3	–	–	15	12	–	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	1	1	–	–	4	11	8	23
Postes proposés 2008/09	–	–	2	1	1	–	–	4	11	8	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission : Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des opérations et de l'administration											
Postes approuvés 2007/08	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Postes proposés 2008/09	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Directeur de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2007/08	–	3	13	10	16	–	–	42	45	–	87
Postes proposés 2008/09	–	3	13	10	16	–	–	42	45	–	87
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs											
Postes approuvés 2007/08	–	1	21	51	132	–	–	205	229	40	474
Postes proposés 2008/09	–	1	21	51	132	–	–	205	229	40	474
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de gestion des achats et des marchés											
Postes approuvés 2007/08	–	1	7	14	20	–	–	42	31	3	76
Postes proposés 2008/09	–	1	7	14	20	–	–	42	31	3	76
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2007/08	–	1	34	82	349	–	–	466	1 007	238	1 711
Postes proposés 2008/09	–	1	34	82	349	–	–	466	1 007	238	1 711
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications											

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Postes approuvés 2007/08	–	1	8	7	139	–	–	155	103	180	438
Postes proposés 2008/09	–	1	8	7	139	–	–	155	103	180	438
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, Division de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2007/08	1	7	86	164	658	–	–	916	1 418	461	2 795
Postes proposés 2008/09	1	7	86	164	658	–	–	916	1 418	461	2 795
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté											
Postes approuvés 2007/08	–	1	7	41	137	–	–	186	468	–	654
Postes proposés 2008/09	–	1	7	41	137	–	–	186	468	–	654
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2007/08	1	9	100	209	798	–	–	1 117	1 899	469	3 485
Postes proposés 2008/09	1	9	100	209	798	–	–	1 117	1 899	469	3 485
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Postes de temporaires proposés ^b 2008/09	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08	1	9	100	212	799	–	–	1 121	1 909	469	3 499
Effectif proposé 2008/09	1	9	100	212	799	–	–	1 121	1 909	469	3 499
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

29. Conformément aux dispositions de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, la passation des pouvoirs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD a eu lieu le 31 décembre 2007. Le budget proposé prend pour hypothèse que la mission poursuivra ses travaux comme décrit dans le rapport conjoint présenté par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général (S/2007/307/Rev.1) et conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité.

30. Compte tenu de l'aggravation de l'insécurité au Darfour ces derniers mois et de la poursuite des pourparlers de paix sous les auspices des envoyés spéciaux pour le Darfour, il est supposé que les efforts de médiation menés sous la direction conjointe de l'Union africaine et de l'ONU se poursuivront au cours de l'exercice 2008/09. À cet égard, la mission continuera d'apporter un soutien appréciable aux envoyés spéciaux par l'entremise de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation. Des élections nationales sont prévues au Soudan en 2009 et le rôle d'appui que la MINUAD jouera à cet égard reste à préciser. Il est prévu à l'heure actuelle que la mission se borne à offrir une assistance technique aux mécanismes participant à l'élaboration d'un plan concernant la tenue d'élections locales au Darfour et d'un référendum sur le statut définitif du Darfour.

31. S'agissant des conditions de sécurité, il est prévu que des facteurs de troubles continuent de se manifester, y compris des groupes qui restent à l'écart du processus politique dirigé par l'Union africaine et l'ONU et des groupes d'opposition armée tchadiens. Il est toutefois prévu que la MINUAD dispose des capacités opérationnelles nécessaires à l'exécution des tâches liées à la sécurité qui relèvent de son mandat, notamment la protection des civils, surtout les groupes vulnérables. Ceci repose sur les hypothèses suivantes :

- Les capacités militaires de la mission seront étoffées dans de brefs délais, ce qui permettra de combler les lacunes existantes;
- Il y aura comme prévu des conditions favorables au déploiement des forces;
- Les effectifs de la MINUAD pourront circuler librement et sans entrave dans toute la zone relevant du mandat de la mission et mener des opérations aériennes de nuit en fonction des besoins.

32. Les arrangements initiaux pour la coordination de l'opération humanitaire au Darfour seront évalués pendant l'exercice budgétaire, en vue de déterminer si l'environnement opérationnel permet une intégration accrue entre les activités de maintien de la paix et les activités de coordination de l'assistance humanitaire de la MINUAD. Cela permettrait d'entamer une transition vers des activités de relèvement et de développement dès que les conditions politiques et de sécurité l'autoriseront. L'équipe d'évaluation comprendra les différents intervenants du système des Nations Unies, dont la MINUAD, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'assistance humanitaire pour le Soudan, la MINUS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que le reste de l'équipe de pays des Nations Unies.

33. De plus, compte tenu de l'augmentation des retours organisés et des retours spontanés auxquels on s'attend dans la perspective des élections nationales, il faudra peut-être faire des efforts supplémentaires pour assurer des retours sûrs, viables et volontaires, et pour accorder l'attention voulue à la réintégration des personnes concernées. Ces questions, et la nécessité éventuelle de doter la MINUAD de moyens accrus en vue de faciliter les retours et la réintégration, seront examinées lors de l'évaluation des arrangements relatifs à la coordination de l'action humanitaire.

34. Pour ce qui est de la structure militaire et de la composition de ses effectifs, il est prévu que le quartier général soit pleinement opérationnel d'ici à juillet 2008 et que les unités du génie, les unités autonomes multirôle de soutien logistique, les

hôpitaux militaires, les compagnies de réserve (au niveau de l'ensemble de la force et de secteurs particuliers), et les compagnies de reconnaissance soient déployés et deviennent opérationnels pendant l'exercice budgétaire. Il est supposé que la structure de tous les anciens bataillons de la MUAS suivra les normes de l'ONU, y compris sur les plans des effectifs et du respect des dispositions relatives au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome. Par ailleurs, il est prévu que la majeure partie des 18 bataillons d'infanterie autorisés soient déployés d'ici à juillet 2008 et que le reste des bataillons soient déployés au plus tard à la fin décembre 2008.

35. Pour la composante de police, il est supposé que tous les pays fournisseurs d'effectifs de police qui ont proposé des unités de police constituées disposeront d'un personnel suffisamment formé et du matériel spécialisé requis en vue d'un déploiement au Darfour avant septembre 2008. De plus, il est prévu que le déploiement de tous les effectifs de police des Nations Unies autorisés soit achevé en décembre 2008.

36. En ce qui concerne la lutte antimines, un projet sur cinq ans est envisagé, avec les objectifs généraux suivants : élimination des restes explosifs de guerre dans les trois États du Darfour, interventions d'urgence à la suite de tout conflit armé au Darfour, inspection et nettoyage de tous les itinéraires logistiques principaux de la région, et activités de sensibilisation au danger des mines auprès des populations.

37. S'agissant des activités d'appui, la mission restera en phase de démarrage au cours de l'exercice 2008/09 et continuera de déployer des capacités essentielles pour ses opérations, qui à ce jour ont été marquées par des problèmes inhérents à la mise en œuvre d'une mission complexe dans un environnement difficile.

38. Les problèmes propres au Darfour, comme son éloignement, l'aridité du climat, l'insuffisance des communications, le manque d'infrastructure, l'insécurité et les longs transports par route depuis Port-Soudan pour les déplacements et les approvisionnements ont façonné le concept des opérations de la mission. Ces facteurs continueront d'influer notablement sur le rythme auquel la MINUAD deviendra pleinement opérationnelle et efficace.

39. Alors qu'elle aborde la deuxième année de ses travaux de génie civil qui se déroulent sur plusieurs années, la mission continuera d'accorder la priorité à la construction de bureaux et de logements destinés aux contingents et aux unités de police constituées. Cependant, faute de logements adéquats sur le marché local, il faudra également construire des logements pour environ 30 % du personnel civil international, des effectifs de police des Nations Unies, des observateurs militaires et des officiers d'état-major et officiers de liaison.

40. La réduction prévue des frais de construction et des achats de certains types de matériel en 2008/09 illustre le fait que des investissements importants ont été financés au moyen du budget approuvé pour 2007/08, de sorte que seules des dépenses d'équipement limitées seront nécessaires pour achever les travaux et amener la MINUAD à sa pleine capacité.

41. Compte dûment tenu des emplacements prévus pour le déploiement, le présent projet de budget est fondé sur l'hypothèse que les autorités compétentes auront mis à disposition de la mission les terrains et les ressources en eau nécessaires et que la mission aura aménagé d'ici à juillet 2008 des points d'eau à El Fasher, Nyala et El Geneina. Cependant, étant donné les retards rencontrés dans la construction de

stations de purification de l'eau, la mission ne sera pas autosuffisante durant l'exercice. Il est prévu de disposer tout au long de l'exercice budgétaire d'un appui pour la fourniture de carburant et de rations. À cette fin, un contrat d'approvisionnement en carburant a été signé le 3 décembre 2007, grâce auquel le carburant sera fourni à l'ensemble de la mission, pour une durée initiale de trois ans. Un contrat relatif aux rations est aussi en cours de négociation.

42. Le terrain accidenté du Darfour continuera de gêner les déplacements, au point qu'il faudra compter en grande partie sur les transports aériens. Les moyens prévus pour les opérations aériennes sont le fruit d'une évaluation des capacités dont la mission aura besoin pour s'acquitter de son mandat dans les conditions actuelles. Parmi les tâches prévues figurent les mouvements de personnel et de marchandises entre les différents lieux de déploiement de la mission. L'appui aérien apportera aussi des moyens opérationnels essentiels qui permettront de contribuer de façon crédible à l'instauration d'un environnement sûr, grâce à 3 avions de reconnaissance opérationnelle, 9 hélicoptères à usage tactique (dont 3 à des fins de remplacement en cas de panne), et 18 hélicoptères militaires de manœuvre, conformément au concept des opérations (S/2007/307/Rev.1, par. 79). Le présent projet de budget autorise une certaine souplesse, car il permet d'avoir recours à des aéronefs civils de manœuvre en attendant le déploiement de tous les hélicoptères militaires de manœuvre par les pays fournisseurs de contingents.

43. En ce qui concerne le déploiement de personnel civil, l'équipe d'intervention de la MINUAD et la Division du personnel au Siège continueront d'exécuter de concert la stratégie suivante, en vue de pourvoir tous les postes civils d'ici à juin 2009 : à titre prioritaire, pour permettre une sélection adéquate des collaborateurs de rang subalterne, la MINUAD mettra l'accent sur le recrutement de candidats aux postes de fonctionnaires de classe P-5 et de rang supérieur dans les composantes organiques et d'appui à la mission, ainsi qu'aux postes de chef de section. L'équipe d'intervention fera appel à tous les outils de recrutement dont elle dispose. La MINUAD continuera également de demander à d'autres missions de détacher à titre provisoire des membres de leur personnel pour répondre à des besoins opérationnels immédiats ou urgents relatifs à des fonctions de tout rang, et s'attachera à formaliser les opérations de sélection dans les prochains mois. Parallèlement à son activité de recrutement, l'équipe d'intervention effectuera une analyse des lacunes portant sur certains postes difficiles à pourvoir, à partir de laquelle elle entreprendra une campagne de sensibilisation ciblant certains groupes professionnels et profils linguistiques, sur les plans international et national. Les résultats de l'analyse permettront aussi d'aborder les questions relatives à l'égalité des sexes et à la représentation géographique. La Division du personnel surveillera l'état d'avancement des mesures prises par l'équipe d'intervention en vue de pourvoir les postes vacants et apportera conseils et appui si nécessaire.

a) Coopération régionale entre missions

44. La MINUAD et la MINUS continueront d'étudier les moyens d'intensifier leurs activités complémentaires et leur coopération à chaque fois que cela sera possible. Elles travailleront ensemble sur des problèmes communs relatifs à l'appui, pour lesquels le Directeur de l'appui à la mission de la MINUAD et son homologue de la MINUS coordonneront les activités d'assistance et d'appui en fonction des besoins. À l'heure actuelle, les bureaux de la MINUAD à Khartoum et à El Obeid sont situés dans les locaux de la MINUS et un certain nombre de moyens aériens de

la MINUS sont mis à la disposition de la MINUAD sur la base d'un remboursement des coûts. D'autres effets de synergie sont attendus dans des domaines tels que le dédouanement portuaire, les opérations de transit, les transports aériens, la logistique et la formation. La poursuite de l'examen des options disponibles et des modalités de mise en œuvre envisageables facilitera l'adoption d'une optique régionale globale réunissant la MINUAD et la MINUS partout où cela sera possible.

45. La MINUAD cherchera aussi à renforcer encore sa coopération avec d'autres opérations de maintien de la paix de la région, notamment la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

46. Le mécanisme de coordination mis en place entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies organisera régulièrement des réunions, aussi bien à l'échelon des États du Darfour qu'au niveau national, pour veiller à la complémentarité des efforts de chaque partie. Pour cela, il y aura aussi des contacts entre la MINUAD et les groupes interorganisations de gestion, présidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au nom du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans chacun des lieux où la mission est déployée au Darfour. Ces groupes assument des fonctions de planification et de coordination et sont chargés d'analyser la situation sur le plan stratégique et de recommander les orientations à suivre.

2. Gains d'efficacité

47. La MINUAD continuera de déployer son personnel et d'entreprendre des projets de construction de grande ampleur pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Par conséquent, les initiatives visant à améliorer l'efficacité se limiteront aux services communs partagés avec la MINUS, décrits dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	3 379,3	Partage avec la MINUS des coûts afférents à 3 aéronefs (un MD-83 et un IL-76 pris en charge à 70 % par la MINUAD et un MI-26 relevant à 50 % de la MINUAD). Le montant estimé de 3 379 300 dollars représente la part des coûts garantis assumée par la MINUS.
Transmissions	288,0	Partage à égalité avec la MINUS des frais de location de liaisons entre Khartoum et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et entre El Obeid et Khartoum
Total	3 667,3	

3. Calendriers de déploiement et taux de vacance de postes

48. Comme décrit aux paragraphes 34, 35 et 43, la mission poursuivra le déploiement de son personnel au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au

30 juin 2009. Le calendrier de déploiement échelonné présenté ci-après a servi de base à l'élaboration du projet de budget :

(Effectifs)

	<i>Effectifs prévus pour 2007/08</i> Moyenne	<i>Effectifs prévus pour 2008/09</i>				
		<i>Au 30 septembre</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<i>Au 31 mars</i>	<i>Au 30 juin</i>	<i>Moyenne</i>
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	50	240	240	240	240	240
Contingents	9 608	15 815	19 315	19 315	19 315	17 950
Police des Nations Unies	1 099	3 310	3 772	3 772	3 772	3 573
Unités de police constituées	613	2 660	2 660	2 660	2 660	2 567
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	493	1 064	1 215	1 365	1 495	1 237
Personnel recruté sur le plan national ^a	949	2 374	2 722	3 070	3 415	2 780
Volontaires des Nations Unies	244	364	424	484	548	434
Postes de temporaire ^b	59	99	99	99	99	99
Personnel fourni par des gouvernements	4	6	6	6	6	6

^a Comprend des administrateurs et des agents des services généraux.

^b Financés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

49. Par ailleurs, les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux budgétisés pour 2007/08</i>	<i>Taux prévus pour 2008/09</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	15	15
Contingents	45	30
Police des Nations Unies	25	30
Unités de police constituées	25	30
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	5	30
Personnel recruté sur le plan national ^a	–	30
Volontaires des Nations Unies	40	30
Postes de temporaire ^b	40	30
Personnel fourni par des gouvernements	20	20

^a Comprend des administrateurs et des agents des services généraux.

^b Financés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

50. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes reposent sur l'expérience acquise dans le démarrage de missions et sur les difficultés rencontrées à ce jour par la mission afin de réunir et de déployer au Darfour des contingents et du personnel de police et de recruter du personnel civil qualifié.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2007/08) (1)	Dépenses prévues (2008/09) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 635,6	11 596,2	8 960,6	340,0
Contingents	211 663,1	509 445,0	297 781,9	140,7
Police des Nations Unies	42 467,8	141 728,6	99 260,8	233,7
Unités de police constituées	22 809,8	79 172,3	56 362,5	247,1
Total partiel	279 576,3	741 942,1	462 365,8	165,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	84 410,7	143 891,1	59 480,4	70,5
Personnel recruté sur le plan national	17 401,0	36 640,9	19 239,9	110,6
Volontaires des Nations Unies	6 471,6	14 247,1	7 775,5	120,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^d	4 743,1	8 910,0	4 166,9	87,9
Total partiel	113 026,4	203 689,1	90 662,7	80,2
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	155,8	250,5	94,7	60,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	400,8	597,1	196,3	49,0
Voyages	5 233,6	6 262,7	1 029,1	19,7
Installations et infrastructures	589 973,5	332 243,3	(257 730,2)	(43,7)
Transports terrestres	73 600,0	52 313,6	(21 286,4)	(28,9)
Transports aériens	83 474,1	226 716,2	143 242,1	171,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	56 574,3	47 647,8	(8 926,5)	(15,8)
Informatique	31 609,4	24 401,0	(7 208,4)	(22,8)
Services médicaux	9 021,9	18 806,4	9 784,5	108,5
Matériel spécial	1 386,9	3 166,2	1 779,3	128,3
Fournitures, services et matériel divers	30 620,7	38 674,0	8 053,3	26,3
Projets à effet rapide	1 000,0	3 000,0	2 000,0	200,0
Total partiel	883 051,0	754 078,8	(128 972,2)	(14,6)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2007/08) (1)	Dépenses prévues (2008/09) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Total brut	1 275 653,7	1 699 710,0	424 056,3	33,2
Recettes provenant des contributions du personnel	11 380,2	20 373,9	8 993,7	79,0
Total net	1 264 273,5	1 679 336,1	415 062,6	32,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-
Total	1 275 653,7	1 699 710,0	424 056,3	33,2

^a Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

2. Contributions non budgétisées

51. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	135,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	-
Total	135,0

^a Valeur estimative des terrains situés à El Fasher, El Geneina et Nyala mis à la disposition de la mission à titre gracieux par le Gouvernement soudanais.

3. Formation

52. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif
Consultants	
Spécialistes de la formation	211,1
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	1 679,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	395,3
Total	2 286,0

53. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, comparé à celui de l'exercice précédent, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Militaires et personnel de police</i>	
	<i>Nombre prévu^a pour 2007/08</i>	<i>Nombre proposé pour 2008/09</i>	<i>Nombre prévu^a pour 2007/08</i>	<i>Nombre proposé pour 2008/09</i>	<i>Nombre prévu^a pour 2007/08</i>	<i>Nombre proposé pour 2008/09</i>
Formation interne	202	244	35	237	1 402	200
Formation externe ^b	343	315	–	10	702	7
Total	545	559	35	247	2 104	207

^a Le nombre de participants prévus ne comprend pas les membres du personnel prenant part au programme interne de formation des nouvelles recrues, dont le coût est nul (le tableau relatif à la formation du rapport sur le financement de la mission pour 2007/08 (voir A/62/380, par. 254) faisait état des participants suivants : 1 525 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 092 membres du personnel recruté sur le plan national et 23 060 militaires et policiers).

^b Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et en d'autres lieux situés hors de la zone de la mission.

54. Les montants demandés serviront principalement à financer la formation préalable au déploiement du personnel nouvellement recruté sur le plan international, qui se déroulera à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que la formation du personnel de la mission dans les domaines suivants : enquêtes et suivi en matière de droits de l'homme, égalité des sexes, déontologie, gestion, sensibilisation à la problématique du VIH/sida, sécurité, systèmes d'information géographique, activités du génie, aviation, transports terrestres, gestion des biens, informatique et télécommunications. Dans toute la mesure possible, la mission cherchera à former des formateurs. Aussi sera-t-il demandé à ceux qui auront bénéficié de cours de formation à l'extérieur de former des collègues à leur retour dans la zone de la mission, ce qui permettra de réduire les frais de voyage.

55. Le montant estimatif des honoraires, fournitures et services relatifs à la formation comprend 302 600 dollars qui seront consacrés à la formation, dans le domaine de la police de proximité, d'environ 2 574 policiers relevant de l'autorité du Gouvernement soudanais, l'accent étant mis en particulier sur le maintien de l'ordre dans les camps de personnes déplacées.

4. Projets à effet rapide

56. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, comparées à celles de l'exercice précédent, s'établissent comme suit :

<i>Exercice</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (approuvé)	1 000	50
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (proposé)	3 000	152

57. Dans sa deuxième année de fonctionnement, la MINUAD disposera de moyens suffisants pour repérer, gérer et exécuter un plus grand nombre de projets à effet rapide. C'est pourquoi les ressources demandées, estimées à 3 millions de dollars, serviraient à financer quelque 152 projets planifiés; ce montant est à comparer au financement approuvé d'un montant de 1 million de dollars pour l'exercice 2007/08.

58. Le but du programme sera de démontrer que les activités de redressement à l'issue du conflit sont bien lancées, d'aider les populations vulnérables et de constituer un capital de sympathie au sein de la population. Les projets porteront sur l'eau et l'assainissement, la remise en état et l'entretien de l'infrastructure (routes, ponts), la réparation et la rénovation d'écoles, d'infrastructures de proximité, de postes de police et de centres de soins, la prévention des incendies et la lutte contre les insectes et les animaux nuisibles dans les centres urbains. Les projets seront mis en œuvre directement par la mission, en collaboration avec un large éventail de partenaires, dont des organisations non gouvernementales et des associations locales.

5. Désarmement, démobilisation et réintégration

59. Les prévisions de dépenses au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur estimative</i>
Fourniture, services et matériel	
Autres services	1 970,0
Total	1 970,0

60. Le montant estimatif de 1 970 000 dollars proposé au titre des autres services comprend un appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion de 3 400 ex-combattants volontaires, à un coût de 550 dollars par personne, couvrant des services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique. De plus, 100 000 dollars sont prévus pour financer les besoins continus relatifs au renforcement des capacités, aux campagnes de sensibilisation et aux activités de communication locale.

61. Il est tenu compte du rôle que doit jouer la mission à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion d'ex-combattants dans les produits suivants, correspondant à la réalisation escomptée 2.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Prestation de conseils aux bureaux de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires dans les États concernant la distribution de kits de réinsertion et d'indemnités de transition, parallèlement à la mise en œuvre des programmes de réinsertion, notamment aux fins de la formation professionnelle, la scolarisation, l'alphabétisation et l'orientation professionnelle de 3 400 ex-combattants;
- Prestation de conseils et d'un soutien logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour en vue d'identifier les partenaires opérationnels qui peuvent promouvoir et élaborer des programmes d'appui à la réintégration de 3 400 ex-combattants, notamment en favorisant et en apportant un appui personnalisé et équitable aux membres de groupes ayant des besoins spéciaux, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

6. Services de détection de mines et de déminage

62. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur estimative</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	11 761,0
Total	11 761,0

63. Le montant estimatif prévu pour les services de détection des mines et de déminage couvre le financement de 8 postes de temporaire recruté sur le plan international et de 21 postes de temporaire recruté sur le plan national, pour un coût global de 2 296 600 dollars, de contrats pour l'évaluation des itinéraires et la neutralisation des explosifs et munitions d'un montant estimé à 8 080 000 dollars, de frais de voyage estimés à 230 000 dollars, de l'achat de matériel d'un coût estimé à 129 000 dollars (comprenant un véhicule, deux groupes électrogènes, du matériel de détection des mines et de déminage, du matériel informatique et du matériel électrique), ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement pour un coût estimé à 167 400 dollars. Le montant prévu comprend également les honoraires d'un partenaire d'exécution au taux de 8 % (soit 858 000 dollars).

64. Il est tenu compte du rôle que doit jouer la mission dans les activités de détection des mines et de déminage dans les produits suivants, correspondant aux réalisations escomptées 2.1 et 5.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Mise au point et diffusion de cartes précises et à jour faisant apparaître les zones dangereuses en raison de la présence de mines et de munitions non explosées afin de permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales de travailler en toute sécurité dans la région du Darfour;

- Organisation d'activités de sensibilisation au danger des mines et de formation dans le domaine à l'intention de 75 000 civils dans des endroits touchés par les restes explosifs de guerre, en coordination avec les programmes existants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies;
- Formation de 700 enseignants dans tout le Darfour dans le cadre d'un programme de formation de formateurs afin de disposer d'agents de liaison chargés de la sensibilisation au danger des mines à l'échelon local, en coordination avec les programmes existants de l'UNICEF et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies;
- Levé de 2 040 kilomètres carrés d'itinéraires logistiques principaux du Darfour-Ouest;
- Constat général préalable dans 752 villages du Darfour-Sud;
- Levé technique de 1 906 143 mètres carrés de routes soupçonnées d'être minées;
- Évaluation d'urgence de la présence d'engins non explosés sur 2 300 kilomètres carrés;
- Levé de 580 kilomètres carrés de routes soupçonnées d'avoir été minées de nouveau du fait de la poursuite du conflit.

7. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

65. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice 2008/09 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Ils s'élèvent à 159 778 400 dollars et sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	74 999,0
Unités de police constituées	17 869,9
Total partiel	92 868,9
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	37 353,2
Transmissions	13 479,4
Services médicaux	12 910,7
Matériel spécial	3 166,2
Total partiel	66 909,5
Total	159 778,4

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,60	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,80	24 mars 2005	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,30	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3		

III. Analyse des variations*

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	8 960,6	340,0 %

• Facteurs externes : effectifs plus nombreux

66. L'augmentation des ressources nécessaires est due au déploiement intégral de l'effectif de 240 observateurs militaires au cours de l'exercice 2008/09, alors qu'il était prévu de déployer en moyenne 50 observateurs par mois pendant l'exercice

* Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

2007/08, ainsi qu'au relèvement du taux de l'indemnité de subsistance pour l'Opération au Darfour, qui est passé de 166 à 188 dollars pendant les 30 premiers jours et de 116 à 143 dollars par la suite.

67. Les prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que 30 % des observateurs militaires en moyenne seront hébergés gratuitement, mais dans des logements de médiocre qualité qu'ils devront partager; ils percevront donc une indemnité, mais réduite (158 dollars par personne pendant les 30 premiers jours et 119 dollars les jours suivants). Des crédits sont également demandés pour couvrir les frais de déploiement des autres observateurs, estimés à 2 773 dollars l'aller simple en moyenne, ainsi que les frais liés à la relève annuelle estimés à 5 546 dollars l'aller retour. On a établi ces prévisions de dépenses en appliquant un taux d'abattement de 15 % pour délais de déploiement.

	<i>Variation</i>	
Contingents	297 781,9	140,7 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

68. L'augmentation des crédits nécessaires est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (17 950 personnes selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus contre 9 608 en 2007/08), et à l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice précédent (30% contre 45 % en 2007/08). L'augmentation des dépenses s'explique également par la décision de fournir de l'eau en bouteille à tous les militaires pendant toute la durée de l'exercice budgétaire – en raison des retards pris pour installer des stations de purification de l'eau – et pas seulement pendant les trois premiers mois comme prévu dans le budget de l'exercice 2007/08.

69. Le crédit demandé (509 445 000 dollars) servira à couvrir les dépenses afférentes aux membres des contingents (167 857 400 dollars), les frais de voyage relatifs à leur déploiement, leur relève et leur rapatriement (50 095 400 dollars), le coût des rations (167 713 200 dollars), le remboursement du matériel majeur (74 999 000 dollars), le fret (24 132 300 dollars), ainsi que les indemnités de subsistance (missions) à verser aux officiers d'état-major et aux officiers de liaison, les indemnités de permission, les indemnités journalières et les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité (24 647 700 dollars). On a établi ces prévisions en tenant compte du déploiement échelonné de 19 315 membres des contingents qu'il est prévu d'effectuer avant le 31 décembre 2008 et en appliquant un taux d'abattement de 30 % pour délais de déploiement.

70. Le crédit demandé au titre des voyages a été calculé comme suit : déploiement de 3 808 militaires (contingents) au prix unitaire de 1 200 dollars, relève de 27 459 militaires (contingents) au prix unitaire de 1 600 dollars, et relève de 287 officiers d'état-major et officiers de liaison au prix unitaire de 5 545 dollars.

71. Les crédits demandés au titre des rations ont été établis sur la base de 26,18 dollars par personne et par jour pour la nourriture et de 8,1 dollars par personne et par jour pour l'eau en bouteille. Ils permettront aussi de constituer un stock de réserve correspondant à 14 jours de consommation de rations et d'eau, dont le coût a été calculé sur la base de 12 dollars pour une boîte de rations et de 8,1 dollars pour l'eau en bouteille.

72. Le montant nécessaire au remboursement du matériel appartenant aux contingents a été calculé sur la base des taux de remboursement standard et des projets de mémorandum d'accord qui seront conclus avec les pays fournisseurs de contingents, en tenant compte du fait que le déploiement sera échelonné. Le crédit demandé au titre du fret servira à financer l'acheminement par voie terrestre, maritime ou aérienne du matériel dont auront besoin les unités de soutien et les unités d'infanterie qui doivent arriver au cours de l'exercice, à savoir six bataillons d'infanterie, une compagnie de reconnaissance, une compagnie de logistique, deux compagnies de transport et cinq unités d'aviation.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	99 260,8	233,7 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

73. L'augmentation des crédits demandés est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (3 573 personnes selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, contre 1 099 en 2007/08). Elle s'explique aussi par le relèvement de l'indemnité de subsistance (voir par. 66 ci-dessus).

74. Le montant demandé repose sur l'hypothèse que 30 % des membres de la police en moyenne seront hébergés gratuitement, mais dans des logements de médiocre qualité qu'ils devront partager; ils percevront donc une indemnité, mais réduite (voir par. 67 ci-dessus). Un crédit est également demandé pour financer les frais de déploiement des autres membres de la police (prix unitaire : 2 773 dollars l'aller simple), et aussi les frais liés à la relève annuelle (prix unitaire : 5 545 dollars). On a établi les prévisions de dépenses en appliquant un taux d'abattement de 30 % pour délais de déploiement, contre 25 % pour l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	56 362,5	247,1 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

75. L'augmentation des crédits nécessaires est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (2 567 personnes selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, contre 613 en 2007/08), ainsi qu'à la décision de fournir de l'eau en bouteille à tous les membres de la police pendant toute la durée de l'exercice – en raison des retards pris pour installer des stations de purification de l'eau – et pas seulement pendant les trois premiers mois comme prévu dans le budget de l'exercice 2007/08.

76. Le montant demandé (79 172 300 dollars) se décompose comme suit : 24 390 800 dollars pour les dépenses relatives aux membres des unités de police constituées; 5 684 000 dollars pour les frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement; 23 154 200 dollars pour l'achat des rations; 17 869 900 dollars pour le remboursement du matériel majeur; 6 431 300 dollars pour le fret; 1 642 100 dollars pour les indemnités de permission, les indemnités journalières et les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité. Ces prévisions tiennent compte du déploiement échelonné de 2 660 membres des unités de police

constituées, qu'il est prévu d'effectuer avant le 30 septembre 2008, et d'un taux d'abattement de 30 % pour délais de déploiement.

77. Le montant demandé au titre des voyages servira à financer le déploiement de 686 agents et la relève de 3 038 autres, au coût unitaire de 1 200 dollars et 1 600 dollars, respectivement. Le montant demandé au titre des rations a été calculé sur la base d'un montant de 26,18 dollars par personne et par jour pour la nourriture et de 8,1 dollars par personne et par jour pour l'eau en bouteille. Il permettra aussi de constituer un stock de réserve correspondant à 14 jours de consommation de rations et d'eau, dont le coût a été calculé sur la base de 12 dollars pour une boîte de rations et de 8,1 dollars pour l'eau en bouteille.

78. Le montant nécessaire au remboursement du matériel appartenant aux contingents a été calculé sur la base des coûts de remboursement standard et des projets de mémorandum d'accord qui seront conclus avec les pays qui fournissent des policiers, en tenant compte du fait que le déploiement sera échelonné. Le crédit demandé au titre du fret servira à financer l'acheminement par voie maritime ou intérieure du matériel, dont auront besoin les 7 unités de police constituées qui devraient rejoindre la mission au cours de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	59 480,4	70,5 %

• **Gestion : effectifs plus nombreux**

79. L'augmentation des ressources nécessaires est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (1 237 personnes recrutées sur le plan international), selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, contre 493 en 2007/08), ainsi qu'au relèvement de l'indemnité de subsistance (voir par. 66 ci-dessus), la hausse étant partiellement compensée par l'application d'un taux d'abattement de 30 % pour délais de recrutement contre 5 % en 2007/08.

80. Le montant demandé, calculé sur la base du montant moyen par classe des dépenses effectivement engagées pour l'ensemble des missions en 2006/07, couvrira les traitements du personnel, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel (estimées à 63 % de la rémunération nette dans le cas du personnel recruté sur le plan international). Il servira aussi à financer l'indemnité journalière de subsistance (missions), qu'il faudra verser, bien qu'à un taux réduit, à 30 % des effectifs recrutés sur le plan international, l'hypothèse étant que les intéressés seront hébergés gratuitement mais dans des logements de qualité médiocre, qu'ils devront partager (voir par. 67 ci-dessus). Un crédit est également demandé au titre de la prime de risque à verser au personnel stationné au Darfour, à raison de 1 300 dollars par personne et par mois, déduction faite de l'incidence des congés annuels et des congés de récupération de six semaines dont bénéficie ce personnel.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	19 239,9	110,6 %

• **Gestion : effectifs plus nombreux**

81. L'augmentation des montants demandés est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (2 780 personnes recrutées sur le plan national selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, contre 949 en 2007/08). Cette augmentation est en partie compensée par l'application d'un taux d'abattement de 30 % pour délais de recrutement et par la diminution résultant de l'utilisation pour le calcul des traitements nets, de coûts moyens des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel fondés sur les dépenses engagées par la MINUS pendant l'exercice 2006/07.

82. Les prévisions de dépenses ont été établies à partir des barèmes des traitements applicables aux administrateurs recrutés sur le plan national (AN-B/II) et aux agents des services généraux (GS-3/II) au 1^{er} juillet 2007, et sur la base d'un taux de change de 2,04 livres soudanaises pour un dollar américain. Elles tiennent compte également de la prime de risque à verser au personnel recruté sur le plan national stationné au Darfour, soit 366 dollars par personne et par mois, déduction faite de l'incidence des congés annuels.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	7 775,5	120,1 %

• **Gestion : effectifs plus nombreux**

83. L'augmentation du montant demandé est due à l'accroissement de l'effectif moyen mensuel (434 Volontaires des Nations Unies selon le calendrier de déploiement indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, contre 244 en 2007/08). On a appliqué un taux d'abattement de 30 % pour délais de recrutement, contre 40 % en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire	4 166,9	87,9 %

• **Gestion : effectifs plus nombreux**

84. L'augmentation des crédits demandés est due en majeure partie à l'accroissement du nombre de mois de travail de personnel temporaire par rapport à l'exercice en cours (1 188 contre 711), et à l'application d'un taux de vacance de poste plus faible (30 % contre 40 %).

85. Le montant demandé au titre du personnel temporaire servira à financer 59 postes de temporaire recruté sur le plan international et 40 de temporaire recruté sur le plan national, qui seront répartis comme suit : 18 postes pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, 13 postes pour la Cellule d'appui au dialogue et à la consultation Darfour-Darfour, 54 postes pour les Groupes de liaison pour l'action humanitaire et 14 postes pour le Groupe de la déontologie et de la discipline. Les prévisions de dépenses sont fondées sur les paramètres budgétaires applicables, respectivement, au personnel recruté sur le plan international et au

personnel recruté sur le plan national, qui sont décrits aux paragraphes 80 et 82 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	94,7	60,8 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

86. L'augmentation des ressources nécessaires tient au fait que 6 personnes fournies par des gouvernements devraient être en fonction pendant toute la durée de l'exercice, contre 4 en 2007/08, et au relèvement de l'indemnité de subsistance (voir par. 66 ci-dessus). On a appliqué un taux d'abattement de 20 % pour délais de déploiement.

	<i>Variation</i>	
Consultants	196,3	49,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

87. L'augmentation est due au montant des crédits prévus pour engager des consultants en formation (211 100 dollars) et d'autres spécialistes (386 000 dollars). Le montant demandé au titre de ces derniers permettra à la mission de s'assurer les services de deux experts internationaux de la gestion des carburants, qui lui fourniront des conseils techniques, notamment en matière d'atténuation des risques et d'exécution des contrats. La mission fera également appel à des experts qui seront chargés de réaliser des études d'impact sur l'environnement et d'évaluation des risques, d'élaborer un plan de protection d'éventuels sites naturels et culturels et de faire des recherches hydrogéologiques.

88. Les consultants en formation pour lesquels un crédit est également demandé interviendront dans les domaines suivants : systèmes d'information géographique, gestion, aviation, techniques de communication et services médicaux.

	<i>Variation</i>	
Voyages	1 029,1	19,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

89. Un montant est demandé pour couvrir les frais de voyage autres que ceux associés à la formation; il s'élève à 4 583 100 dollars, soit une augmentation de 949 400 dollars (26 %) par rapport au montant prévu pour 2007/08 (3 633 700 dollars). D'une part, l'intensification des consultations de haut niveau, en particulier celles liées aux activités de médiation menées par l'Union africaine et l'ONU, devrait entraîner une hausse de 461 200 dollars des dépenses prévues au titre des voyages organisés en dehors de la zone de la mission. D'autre part, l'accroissement des effectifs déployés devrait se traduire par une augmentation de 488 200 dollars (20 %) des dépenses engagées au titre des voyages effectués à l'intérieur de la zone de la mission.

90. Le montant demandé comprend également le coût des déplacements associés à la formation (1 679 600 dollars), principalement ceux liés à la formation que 200 membres du personnel recruté sur le plan international suivront à la Base de soutien

logique des Nations Unies avant leur déploiement, et à la formation du personnel de la mission dans les domaines suivants : génie, gestion, informatique et télématique, sécurité et sûreté, sensibilisation aux droits de l'homme ainsi que déontologie et discipline.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	(257 730,2)	(43,7 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

91. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement au fait que la majeure partie des achats de matériel et de fournitures pour la défense des périmètres et de services de construction nécessaires à la mission auront été effectués en 2007/08. La diminution en résultant est en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome, des carburants et des lubrifiants, des services d'entretien, de la location de locaux, de produits de consommation et d'articles non réutilisables, augmentation liée à l'accroissement des effectifs déployés et des activités menées au cours de l'exercice. On a également tenu compte de la hausse du coût du carburant pour les groupes électrogènes (environ 22 %).

92. Le montant demandé (332 243 300 dollars) se décompose comme suit : 61 623 000 dollars pour l'acquisition de matériel, y compris les bâtiments préfabriqués, les installations et infrastructures diverses, le matériel électrique, les générateurs, le matériel de purification de l'eau, les citernes à eau et les fosses septiques, le matériel d'hébergement, le matériel de sécurité et de sûreté, le matériel et le mobilier de bureau; 159 117 500 dollars pour les services de construction; 54 007 000 dollars pour les carburants et les lubrifiants; 37 353 200 dollars pour le remboursement des frais du soutien logistique autonome, montant calculé sur la base des coûts standard et des projets de mémorandum d'accord, en fonction du calendrier prévu pour le déploiement des contingents et des unités de police constituées (voir par. 48 ci-dessus) et compte tenu d'un abattement de 30 % pour délais de déploiement; 20 142 600 dollars pour la location de locaux et de matériel de bureau, les services d'entretien, les services de sécurité, les services d'aménagement et de rénovation, les pièces de rechange et les fournitures.

93. Les prévisions de dépenses afférentes aux services de construction se répartissent comme suit : 69 millions de dollars pour l'établissement des camps militaires; 43 millions de dollars pour la construction de bâtiments préfabriqués à usage de bureaux et de logements destinés au personnel civil, aux observateurs militaires, aux officiers d'état-major et aux officiers de liaison et aux membres de la police des Nations Unies, à El Fasher, El Geneina et Nyala; 19 millions de dollars pour la construction, dans les camps de réfugiés, de 68 postes de police destinés aux unités constituées.

94. Le montant demandé au titre des carburants et des lubrifiants a été établi sur la base de 32,2 millions de litres, au prix moyen de 1,68 dollar le litre (y compris les frais de transport, d'exploitation et de gestion, outre le coût du carburant) alors que le budget 2007/08 prévoit une consommation de 31,5 millions de litres, au prix moyen de 1,39 dollar le litre, soit un montant total de 43 873 100 dollars.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(21 286,4)	(28,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La variation constatée à cette rubrique est essentiellement due au fait que les achats de véhicules nécessaires à la mission auront été effectués en majeure partie pendant l'exercice 2007/08. Le montant demandé (22 465 000 dollars) permettra d'acheter 706 véhicules légers (véhicule 4 x 4), 39 autobus, 3 engins du génie, 19 camions, 1 remorque et 2 dispositifs pour véhicules spécialisés.

96. La diminution prévue est en partie annulée par l'augmentation des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants, à l'assurance responsabilité et aux pièces de rechange, due à l'expansion du parc automobiles de la mission et au renforcement des activités, ainsi qu'à la hausse de 27 % du coût des carburants. Le coût des carburants est estimé à 21 517 900 dollars contre 6 998 000 en 2007/08, sur la base de 14,1 millions de litres à un coût moyen total de 1,70 dollar le litre (au lieu de 5,2 millions de litres à 1,33 dollar le litre); on a également tenu compte du facteur « conduite tout-terrain » (10 %). L'augmentation du crédit demandé au titre de l'assurance responsabilité est essentiellement due à l'expansion du parc automobile de la mission et au fait que les prévisions ont été calculées pour une période de 12 mois, contre six mois pour l'exercice précédent, facteurs dont l'incidence est en partie compensée par la diminution des primes. Le montant demandé pour les pièces de rechange a été calculé sur la base du coût standard propre à chaque type de véhicule et du nombre de véhicules de l'ONU dont la mission devrait disposer au 30 juin 2009.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	143 242,1	171,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par l'intensification des opérations aériennes de la mission. On prévoit 31 492 heures de vol et le déploiement intégral de 53 aéronefs, contre 13 606 heures de vol et le déploiement échelonné de 37 aéronefs en 2007/08. On a établi les prévisions de dépenses en appliquant un taux d'abattement de 15 % pour d'éventuels délais de déploiement des moyens aériens et en tenant compte de la hausse du prix des carburants (environ 26 %).

98. Le montant demandé pour les opérations aériennes (226 716 200 dollars) servira à financer les dépenses suivantes : frais de location et d'exploitation des appareils (142 212 700 dollars), carburant (66 657 400 dollars), services, droits d'atterrissage et manutention au sol, indemnité de subsistance des équipages, assurance responsabilité, et matériel et fournitures (17 846 100 dollars).

99. Le crédit demandé au titre de la location et de l'exploitation des appareils servira à financer le déploiement de 39 hélicoptères (hélicoptères de manœuvre moyens ou lourds et hélicoptères de reconnaissance) et de 14 avions (avions moyens ou lourds et avions de liaison) ainsi que 19 230 heures de vol d'hélicoptère et 12 262 heures de vol d'avion. Il couvrira également la part incombant à la MINUAD des frais d'exploitation de deux avions et d'un hélicoptère de manœuvre

lourd également utilisés par la MINUS. Conformément à l'accord de partage des coûts, la MINUAD prend en charge 70 % des frais relatifs aux avions et la MINUS, 30 %, le coût de l'hélicoptère étant également réparti (voir sect. II.A.2 ci-dessus).

100. On estime la consommation de carburant à 38,8 millions de litres, compte tenu du nombre d'heures de vol prévu, et son coût moyen total à 1,72 dollar le litre (contre 14,9 millions de litres, à 1,36 dollar, en 2007/08).

101. Les dépenses relatives aux services d'aérodrome, aux droits d'atterrissage et à la manutention au sol devraient passer de 5 476 500 dollars à 14 096 000 dollars, en raison de l'intensification des activités aériennes. On a établi ces prévisions à partir des dépenses effectives des missions en cours.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(8 926,5)	(15,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La variation constatée à cette rubrique tient essentiellement au fait que les achats de matériel de communications et d'information, de pièces de rechange et de fournitures nécessaires à la mission auront été effectués en majeure partie en 2007/08. La diminution en résultant est en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome, des communications par réseaux commerciaux, des services d'appui en matière de communications et des services d'information, compte tenu de la hausse des effectifs et de l'intensification des activités de la mission prévues en 2008/09.

103. Les dépenses prévues à cette rubrique (47 647 800 dollars) se décomposent comme suit : 17 577 900 dollars destinés à l'achat de matériel de communications et d'information (notamment matériel de radio VHF, UHF et HF, matériel de communications par satellite, matériel téléphonique et autre matériel de transmissions, matériel d'atelier et matériel de radiodiffusion); 8 178 200 dollars pour couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux; 13 479 400 dollars au titre du remboursement des frais de soutien logistique autonome des pays qui fournissent des contingents, montant calculé sur la base des coûts standard et des projets de mémorandum d'accord et compte tenu des prévisions de déploiement du personnel (voir par. 48 ci-dessus) et d'un taux d'abattement de 30 % pour délais de déploiement; 4 096 000 dollars pour l'achat de pièces de rechange et de fournitures, montant équivalant à 5 % de la valeur des stocks de matériel prévus au 30 juin 2009.

104. Le montant demandé servira également à financer les services d'appui (3 081 500 dollars) et notamment à recruter sur le plan international, pour toute la durée de l'exercice, 60 spécialistes des communications qui aideront la mission à déployer rapidement l'infrastructure nécessaire aux communications (prévisions établies sur la base de 5 520 dollars par personne et par mois et d'un taux d'abattement de 30 % pour délais de déploiement). On a également prévu un montant de 1 234 800 dollars au titre des services d'information.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(7 208,4)	(22,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La variation à cette rubrique tient essentiellement au fait que les achats de matériel informatique, de logiciels, de pièces de rechange et de fournitures nécessaires auront été effectués en majeure partie pendant l'exercice 2007/08. La diminution en résultant est en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services d'appui informatique ainsi que des licences, des redevances et de la location de logiciels, qui tient à la hausse des effectifs et à l'intensification des activités de la mission en 2008/09.

106. Le montant de 24 401 000 dollars demandé au titre de l'informatique comprend 12 297 300 dollars pour l'achat de matériel informatique, notamment de serveurs, de routeurs de réseau et de matériel pour les réseaux sans fil et 6 902 400 dollars pour les frais afférents aux services informatiques. Le second montant servira à financer les services de 60 consultants recrutés sur le plan international qui aideront la mission à mettre en service dans de brefs délais Lotus Notes et les réseaux locaux, à assurer des services d'assistance et à développer des systèmes (coût estimé à 5 520 dollars par personne et par mois, avec un abattement de 30 % pour délais de déploiement); des services informatiques centralisés pour un parc de 7 716 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables (coût : 240 dollars par ordinateur et par an); l'appui centralisé du stockage, de la récupération et de la maintenance des données (85 dollars par an pour 11 500 adresses électroniques); et l'achat d'un outil de cartographie permettant d'établir des cartes vectorielles pour Système d'information géographique (SIG) et d'un système de transmission d'images par satellite (haute, moyenne et faible définitions) qui facilitent les activités d'appui de la mission sur le plan militaire et sur le plan de la police.

107. Le crédit demandé comprend également les montants suivants : 2 456 600 dollars pour les licences, les redevances et la location de logiciels, notamment les licences de logiciels intégrés (coût standard : 305 dollars par ordinateur et par an), ainsi que les licences pour applications SIG spécifiques à la mission; 2 542 300 dollars pour les pièces de rechange (soit 5 % de la valeur des stocks de matériel prévus au 30 juin 2009); et 202 400 dollars destinés à l'achat de nouveaux logiciels pour SIG et à l'entretien du matériel connexe.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	9 784,5	108,5 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

108. Le montant demandé est plus élevé que celui inscrit au budget 2007/08, en raison de l'accroissement des dépenses à prévoir au titre du soutien logistique autonome, qui lui-même tient à l'augmentation des effectifs militaires et policiers.

109. Le montant demandé au titre des services médicaux (18 806 400 dollars) se décompose comme suit : 12 910 700 dollars destinés au remboursement du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) dont le coût a été estimé sur la base des taux de remboursement standard, des projets de mémorandum d'accord et des effectifs militaires et policiers qu'il est prévu de déployer (voir

par. 48 ci-dessus) et tient compte d'un abattement de 30 % pour délais de déploiement; et 5 895 700 dollars pour les fournitures et services médicaux, montant calculé sur la base des coûts standard et de l'effectif de la mission.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	1 779,3	128,3 %

• **Facteurs externes : effectifs plus nombreux**

110. Le crédit nécessaire (3 166 200 dollars) sera entièrement affecté au remboursement du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome). On l'a estimé en se basant sur le calendrier de déploiement des contingents et des unités de police constituées (voir par. 48 ci-dessus), les taux de remboursement standard et les projets de mémorandum d'accord, et en appliquant un abattement de 30 % pour délais de déploiement. L'augmentation tient à ce que les effectifs des contingents et des unités de police déployés seront plus importants qu'en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	8 053,3	26,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

111. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par la hausse des frais d'acheminement du matériel de l'ONU dans la zone de la mission et par les dépenses à prévoir au titre de l'appui à la réinsertion des ex-combattants.

112. Le crédit de 38 674 000 dollars demandé à cette rubrique comprend 15 500 000 dollars pour les frais de transport par voie maritime, aérienne ou terrestre et pour le dédouanement du matériel de l'ONU; et 11 761 000 dollars pour la détection de mines et le déminage (voir sect. II.B.6 ci-dessus).

113. Le montant prévu couvrira également les dépenses suivantes : services d'acheminement des fonds destinés à la mission (4 392 000 dollars); achat de gilets pare-éclats et de casques en fonction de l'effectif de la mission (1 984 300 dollars); appui à la réinsertion des ex-combattants (1 970 000 dollars) (voir sect. II.B.5 ci-dessus); acquisition d'un stock de réserve correspondant à 14 jours de consommation de rations et d'eau pour le personnel civil (1 094 600 dollars); acquisition de matériel divers, d'uniformes, de drapeaux et d'autocollants, frais de formation, fournitures et services, fonctions officielles, honoraires des commissaires aux comptes et réclamations (1 972 100 dollars).

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	2 000,0	200,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

114. Le crédit demandé (3 millions de dollars), en forte augmentation, représente le coût des 152 projets locaux à effet rapide décrits dans la section II.B.4 ci-dessus.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

115. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la mission portent sur les points suivants :

- a) Ouverture de crédits d'un montant de 1 699 710 000 dollars pour le fonctionnement de la mission pendant l'exercice 2008/09;
- b) Mise en recouvrement d'un montant de 141 642 500 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2008;
- c) Mise en recouvrement d'un montant de 1 558 067 500 dollars, à raison de 141 642 500 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

**A. Assemblée générale
Questions intersectorielles**

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les hypothèses retenues pour la planification des ressources sont présentées en tant que complément d'information dans le budget de la MINUAD (voir sect. II.A ci-dessus).

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

Le rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2008/09 a été présenté dans les délais.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

À ce stade du déploiement de la MINUAD, le projet de budget fait apparaître les gains d'efficacité découlant du partage de services avec la MINUS (voir sect. II.A.2). En outre, la mission s'efforcera, durant cet exercice et ceux qui vont suivre, de maximiser l'efficacité de ses activités.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

La MINUAD a donné suite à cette demande dans la mesure du possible en formulant le projet de budget 2008/09. Les mesures à prendre en ce sens sont notamment l'examen des plans de déploiement du personnel civil et militaire sur la base des toutes dernières informations disponibles. Étant donné que la mission est encore dans la phase initiale de son déploiement, les incertitudes entourant la mise en œuvre et le manque de données d'expérience rendent difficiles les prévisions.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Les engagements seront contrôlés en permanence.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations

L'élaboration des premiers cadres budgétaires axés sur les résultats de la MINUAD pour l'exercice 2008/09 s'est faite dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de l'appui aux opérations et aux missions.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La MINUAD a tenu pleinement compte de cette demande et il ressort de ses budgets qu'elle a recouru à des agents recrutés sur le plan national pour les fonctions qu'elle pouvait leur confier, compte tenu de ses besoins et de son mandat.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La mission s'efforce de pourvoir rapidement les postes vacants. Malheureusement, les conditions difficiles dans lesquelles elle mène ses activités continuent de faire obstacle au recrutement. Les conditions d'emploi sont aussi déterminantes pour ce qui est d'attirer et de conserver les meilleurs candidats. Le rythme du déploiement du personnel civil dépend aussi de la rapidité du déploiement du personnel militaire chargé d'assurer la sécurité nécessaire.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Depuis que son budget pour l'exercice 2008/09 a été approuvé en décembre 2007, la MINUAD n'a pas pu procéder à l'examen de sa dotation en effectifs. En conséquence, le projet de budget reflète essentiellement la dotation approuvée. Cet examen et les ajustements nécessaires se feront lorsque la mission sera plus avancée dans ses opérations.

Section IX : formation

Proposer des possibilités de développement professionnel au personnel recruté sur le plan national et prévoir leur participation à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Un effectif de 247 agents recrutés sur le plan local a reçu une formation dans le domaine des systèmes d'information géographique, des communications et de l'éthique (voir sect. II.B.3 ci-dessus).

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des montants demandés pour les opérations aériennes dans les projets de budget, de sorte qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Une étude des incidences de la nouvelle structure des coûts afférents aux opérations aériennes a été effectuée et ses conclusions ont été consignées dans le rapport d'ensemble (voir A/62/727, par. 48).

En préparant les estimations pour l'exercice 2008/09, on a prêté attention aux besoins de la mission en matière de transport aérien. Cette question sera suivie de près à mesure du déploiement de la mission.

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et qui tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le prochain rapport d'ensemble (par. 5)

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Assurer la coordination avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7)

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Les besoins en matière de transports sont déterminés dans une large mesure par le manque d'infrastructures et la difficulté du terrain au Darfour. Le projet de budget traduit le fait que la mission doit souvent recourir aux moyens aériens pour effectuer des patrouilles et transporter personnel et marchandises. À mesure que les itinéraires logistiques principaux seront construits et sécurisés, la mission devrait recourir de plus en plus au transport routier.

Des renseignements sur la coopération entre le Secrétariat et le Programme alimentaire mondial dans le domaine des transports aériens figurent dans le rapport d'ensemble (voir A/62/727, par. 44).

Pour ce qui est de la collaboration entre la MINUAD et la MINUS, un accord sera conclu concernant le partage de deux avions et d'un hélicoptère utilitaire lourd, ainsi qu'il est expliqué à la section II.A.2 ci-dessus.

La mission a pris note de cette recommandation et veillera à y donner suite au cours de ses opérations.

La MINUAD donnera suite à cette recommandation.

Cette recommandation ne s'applique pas à la MINUAD.

Les projets à effet rapide pour lesquels la MINUAD demandera des ressources ne feront pas double emploi avec les activités de la MINUS et des autres fonds et programmes des Nations Unies.

La MINUAD exécutera ses projets à effet rapide conformément à cette directive.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Le Directeur de l'appui à la MINUAD et son homologue à la MINUS coordonnent l'appui et fournissent l'aide demandée, en particulier dans les domaines du dédouanement portuaire, des opérations de transit, des transports aériens, de la logistique et de la formation. Grâce à l'examen des options et des modalités d'application mené actuellement, une perspective régionale globale sera appliquée chaque fois que cela sera possible.

En outre, la mission continuera de rechercher les moyens de renforcer sa collaboration avec d'autres opérations de paix dans la région, notamment la MINURCAT, la MONUC et le BINUB.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

La MINUAD n'est pas une mission intégrée.

(Résolution 62/232)

Veiller à ce que le budget de l'Opération pour l'exercice 2008/09 soit parfaitement conforme aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des budgets des missions de maintien de la paix (par. 17)

Le présent projet de budget est pleinement conforme aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des budgets des missions de maintien de la paix.

Établir les budgets des opérations de maintien de la paix dans le strict respect des dispositions de la résolution 55/231 (par. 18)

Cette recommandation sera appliquée.

Veiller à ce que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation soient respectés et strictement appliqués à toutes les étapes de l'Opération (par. 25)

Le Règlement financier et les règles de gestion financière sont le cadre dans lequel s'exercent les fonctions administratives des opérations de maintien de la paix. Des mesures spécifiques de contrôle interne sont appliquées pour assurer le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière.

Prendre immédiatement des dispositions pour que les biens et services nécessaires soient obtenus suivant les procédures établies en matière d'achats, qu'il soit fait appel à la concurrence au niveau international et que les fournisseurs présentent, du point de vue géographique, la plus grande diversité possible, de sorte que le marché conclu ne soit pas prolongé sans appel d'offres (par. 27)

Confier au Bureau des services de contrôle interne le soin d'étudier en détail les mesures extraordinaires prises pour l'Opération, telles qu'énoncées dans la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président de l'Assemblée générale (par. 30)

En outre, un examen de la gestion de la fonction achat de la MINUAD est prévu pour la seconde quinzaine d'avril 2008. Il s'agira d'examiner, d'analyser et d'évaluer la structure de la mission et ses besoins en effectifs et en formation, ainsi que de passer en revue les contrôles et les procédures internes afin d'assurer le respect du Règlement financier, du Manuel des achats et d'autres directives.

La Division des achats au Siège procède actuellement à un appel d'offres concernant un appui logistique multifonctionnel. À cette fin, elle a pris contact avec toutes les missions permanentes et a examiné les dossiers de plus de 1 000 entreprises. Après évaluation, 46 sociétés ont été invitées à soumettre une offre. Huit sociétés de six pays (l'Iraq, le Koweït, le Soudan, les Émirats arabes unis, la France et les États-Unis) ont soumis des offres, qui sont actuellement à l'examen.

La demande de l'Assemblée générale concernait la décision prise par le Secrétaire général d'approuver toute une série de dérogations à l'application des règles de gestion financière et des consignes et directives administratives, afin de faciliter la mise en place de la MINUAD.

En janvier 2008, le Bureau des services de contrôle interne a commencé à vérifier les mesures extraordinaires prises pour la MINUAD pour a) examiner les conditions qui en justifiaient l'utilisation; b) évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes mis en place pour réduire les risques liés à leur utilisation; et c) déterminer si les résultats escomptés avaient été atteints. L'audit se fondait sur les risques mentionnés par le Bureau dans sa note adressée au Secrétaire général en date du 23 novembre 2007, concernant les dérogations accordées à la MINUAD. Sur la base de ses vérifications et enquêtes précédentes, le Bureau craignait que la dérogation accordée à la MINUAD n'expose l'Organisation à un risque accru de fautes de gestion, de fraude et de corruption.

L'audit se poursuit actuellement au Siège et à la MINUAD. Selon le plan d'audit, les vérifications portent sur les domaines auxquels s'appliquent les mesures extraordinaires : achats, gestion des ressources humaines, déploiement de la composante militaire et appui logistique aux missions. Le BSCI prévoit de terminer l'audit en mai 2008 et d'en communiquer les résultats à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

Continuer à veiller au strict respect de tous les textes adoptés par les organes délibérants; l'Assemblée ayant noté avec préoccupation que le Secrétaire général n'avait pas donné suite à la demande faite aux paragraphes 13 et 14 de sa résolution 61/289 (par. 31)

Le Secrétariat veillera au strict respect de tous les textes adoptés par les organes délibérants.

Au paragraphe 13 de sa résolution 61/289, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un budget révisé pour la MINUS tenant compte des ressources nécessaires au financement du module d'appui renforcé. Conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, portant création de la MINUAD, le projet de budget de l'Opération pour 2007/08, qui tient compte des ressources nécessaires au financement du module d'appui renforcé, a été présenté à l'Assemblée générale et approuvé par celle-ci. Il n'a donc pas été nécessaire de présenter pour la MINUS un budget 2006/07 révisé tenant compte des ressources nécessaires au financement du module d'appui renforcé.

Au paragraphe 14 de la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des activités de la mission touchant le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le budget révisé de la mission. Les progrès accomplis dans le cadre de ces activités seront présentés dans le rapport sur le budget de la MINUS pour l'exercice 2008/09 (A/62/785). Il a été décidé en septembre 2007, dans le cadre du transfert à la MINUAD des opérations de la MINUS au Darfour, qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2008, que les ressources approuvées pour la MINUS devraient suffire pour financer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration qui pourraient être menées durant l'exercice 2007/08. Il n'a donc pas été nécessaire de présenter un budget révisé de la MINUS pour 2007/08 tenant compte des ressources nécessaires aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

Continuer à examiner, sans préjudice des mandats, ressources, rôles et zones d'activité distincts de la Mission des Nations Unies au Soudan et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, les possibilités de synergie et de coopération entre les deux missions, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lorsqu'il lui présentera les budgets des missions pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (par. 32)

Les deux missions et les Envoyés spéciaux au Darfour travaillent en étroite coordination.

Le Directeur de l'appui à la MINUAD et son homologue à la MINUS coordonnent l'appui et fournissent l'aide demandée. Des synergies sont prévues dans des domaines tels que le dédouanement portuaire, les opérations de transit, les transports aériens, la logistique et la formation. Grâce à l'examen des options et des modalités d'application mené actuellement, une perspective régionale globale sera appliquée chaque fois que cela sera possible.

Les chefs de la police de la MINUAD et de la MINUS ont également noué d'étroites relations de travail. L'expérience et le savoir transmis par la MINUS à la MINUAD ont joué un rôle important dans la passation des pouvoirs. Les composantes police de la MINUS et de la MINUAD coordonnent leur action pour assurer la cohérence du perfectionnement de la police au Soudan. Par exemple, le concept de police de proximité appliqué au Sud-Soudan sera également mis en œuvre au Darfour.

Des mécanismes de liaison et de coordination ont aussi été créés pour appuyer les activités militaires. Le commandant de la Force de la MINUS partage avec son homologue de la MINUAD son expérience des questions de déploiement et des questions opérationnelles. En outre, le personnel militaire de la MINUS continue d'appuyer la MINUAD dans les domaines suivants : déploiement, initiation et relève des effectifs, création des capacités de formation et production des documents opérationnels.

Par ailleurs, un examen de la gestion de la fonction achat de la MINUAD est prévu pour la seconde quinzaine d'avril 2008. Il permettra aussi d'aborder les questions soulevées.

Donner dans le budget 2008/09 des précisions sur les mécanismes mis en place au Siège et sur le terrain afin que toutes les entités des Nations Unies actives dans la zone de mission coopèrent et collaborent (par. 33)

Au Siège, le principal mécanisme de coordination entre le Département des opérations de la paix et les entités des Nations Unies dans la zone de la mission est l'Équipe intégrée d'exécution au Darfour. Cette équipe comprend notamment le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui représentent les organismes de développement et de l'aide humanitaire ayant des programmes au Darfour. Après la création de l'équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour et la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD, l'Équipe intégrée d'exécution au Darfour envisage la création d'une cellule de mission intégrée qui rassemblerait toutes les entités des Nations Unies présentes au Darfour.

Dans le cadre de la coordination entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, qui représente toutes les entités des Nations Unies présentes au Darfour, il est prévu d'organiser régulièrement des réunions au niveau des États et au niveau national pour assurer la complémentarité des activités. Cette coordination sera facilitée par les contacts entre la MINUAD et les groupes de gestion interorganisations, qui sont présidés par le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire au nom du Coordonnateur de l'action humanitaire dans chaque zone d'intervention au Darfour. Les groupes de gestion interorganisations exercent des fonctions de planification et de coordination et sont chargés de formuler des politiques ciblées et d'effectuer des analyses stratégiques.

En outre, la MINUAD et la MINUS sont convenues que le Coordonnateur adjoint pour les opérations humanitaires serait basé à Al-Fasher afin d'assurer la liaison entre la MINUAD et les organismes humanitaires présents au Darfour.

Veiller à ce qu'à l'avenir, les budgets de l'Opération contiennent des informations, explications et justifications suffisantes au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles, afin que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause (par. 34)

Examiner la structure de l'Opération, ainsi que la répartition et la classe des postes, quand le personnel sera déployé, à la lumière de la charge de travail effective et de l'expérience acquise, et tenir compte des résultats de cet examen continu dans les prochains budgets (par. 35)

Il a été tenu compte de cette demande dans la présentation du rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2008/09. Les facteurs du calcul des prévisions de dépenses sont expliqués de manière détaillée dans les analyses des variations, à la section III ci-dessus.

La structure de l'Opération a été établie à l'issue d'une longue planification comportant des missions d'évaluation technique sur le terrain et des contributions ciblées de partenaires de l'ensemble du système des Nations Unies et notamment de la MINUS.

Le projet de budget pour 2008/09 a été établi peu après l'approbation du premier budget de l'Opération (2007/08) et la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD. L'Opération continue de faire face aux incertitudes et aux difficultés inhérentes à la phase de démarrage d'une mission complexe.

La structure de l'Opération restera, pour l'essentiel, telle qu'elle a été approuvée, et le même niveau d'effectifs a été maintenu à ce stade. Elle continuera d'être examinée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et compte tenu des capacités et de l'expérience de la MINUAD.

Chercher le moyen de porter à 48 le nombre de Soudanais (par. 38)

Le faible nombre de postes de Volontaire des Nations Unies prévus pour des Soudanais dans le budget reflète les difficultés rencontrées par la MINUS pour recruter les Volontaires soudanais envisagés. La MINUAD gardera cette recommandation à l'esprit et y donnera suite dès que la situation le permettra.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

Les prévisions concernant les dépenses et les effectifs sont établies d'après des cadres de budgétisation axée sur les résultats découlant du mandat de l'Opération, tel qu'il est défini par le Conseil de sécurité, et se fondent sur les activités liées aux produits prévus. On peut s'assurer ainsi que les ressources demandées correspondent au mandat de la mission.

Section IV : questions de gestion

Le Comité constate que de nombreuses propositions reposent sur une idée préconçue de ce en quoi une mission intégrée devrait consister plutôt que sur une analyse des fonctions, de la charge de travail effective et des responsabilités. Il estime que le moment est venu de réévaluer l'efficacité du modèle à la lumière de l'expérience (par. 18).

La structure, les fonctions et les effectifs de l'Opération ont été décidés à l'issue d'un long processus de planification comportant des missions d'évaluation technique sur le terrain et des contributions ciblées de partenaires de l'ensemble du système des Nations Unies et notamment de la MINUS. La structure de l'Opération continuera d'être examinée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, compte tenu des capacités de la MINUAD.

Le Comité estime qu'il faut tirer des leçons de l'expérience et appuyer par conséquent la fonction pratiques optimales au Siège et son extension au terrain. Chaque mission ou presque a désormais un fonctionnaire chargé des pratiques optimales. Le Comité estime que le moment est venu d'évaluer sur le plan interne l'impact et l'efficacité de la création de telles capacités sous forme de postes distincts sur le terrain (par. 19).

Le rapport d'ensemble (A/62/727) rend compte des avantages de la création de la fonction pratiques optimales sur le terrain. La MINUAD, qui déploie encore des capacités critiques, tire parti des enseignements transmis par la MINUS.

Section V : gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

Les mesures prises en ce sens sont notamment l'examen des plans de déploiement du personnel civil et militaire sur la base des toutes dernières informations disponibles. Étant donné que la mission est encore dans la phase initiale de son déploiement, les incertitudes entourant sa mise en œuvre et le manque de données d'expérience rendent difficiles les prévisions.

Section VII : composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires relatives à la composante militaire (par. 30).

Voir ci-dessus

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Les engagements seront examinés régulièrement afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés.

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Les prévisions concernant l'élément relève des dépenses militaires se fondent sur les statistiques les plus récentes des missions voisines partageant les mêmes caractéristiques géographiques. En outre, des informations détaillées sur le calcul des prévisions de dépenses sont fournies dans les analyses des variations, à la section III ci-dessus.

Le Comité demande que l'approvisionnement en rations de bonnes qualités soit pris en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Des informations détaillées figurent dans le rapport d'ensemble (voir A/62/727, par. 61 à 65). Parmi les mesures prises pour donner suite à cette recommandation, on notera que l'ONU se réserve le droit d'inspecter en tout point la chaîne logistique d'un fournisseur pour assurer la qualité constante des rations.

Section VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander le renforcement de leurs effectifs (par. 36).

Durant l'exercice 2008/09, la MINUAD s'emploiera avant tout à pourvoir les postes déjà approuvés.

Connaissances linguistiques

Le Comité recommande en outre que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones (par. 41).

Il est tenu compte des aptitudes linguistiques des candidats lors du recrutement.

Équilibre entre les sexes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

L'Opération donnera suite à cette recommandation dans toute la mesure possible.

Missions réduisant leurs effectifs

Dans les missions réduisant leurs effectifs, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes seront gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).

Sans objet

Volontaires des Nations Unies

Le Comité demande que des renseignements sur le coût des Volontaires des Nations Unies soient communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix (par. 43).

Les dépenses prévues pour les Volontaires des Nations Unies s'élèvent à 14 247 100 dollars, sur la base du déploiement échelonné de 548 Volontaires et compte tenu d'un abattement de 30 % au titre des délais de recrutement. Cette prévision tient aussi compte des dépenses d'appui au programme (8 %) et du traitement d'un directeur de programme (administrateur recruté sur le plan international). En outre, un groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies fort de 6 postes (4 Volontaires des Nations Unies recrutés au plan international et 2 agents des services généraux recrutés au plan national) a été créé dans la Division de l'appui à la mission.

Recours accru au personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions des fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

Le nombre des postes d'agents recrutés au plan national approuvés pour l'Opération représente 62 % de l'ensemble des postes civils approuvés. Durant l'exercice 2008/09, la MINUAD s'emploiera avant tout à pourvoir ces postes déjà approuvés.

Section IX : dépenses opérationnelles

Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimales de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

L'Opération donnera suite à cette recommandation dans toute la mesure possible.

Un effectif de 247 agents recrutés sur le plan local recevra une formation dans le domaine des systèmes d'information géographique, des communications et de l'éthique.

Cette demande ne s'applique pas à la MINUAD à ce stade.

La MINUAD étant en phase de démarrage, les prévisions de dépenses relatives aux voyages se fondent en grande partie sur l'expérience d'autres missions.

L'Opération compte éviter tout dépassement au titre des frais de voyage.

Tout sera fait, chaque fois que cela sera possible, pour que l'exécution des projets à effet rapide entraîne des frais généraux nuls ou minimales.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

Le Directeur de l'appui à la MINUAD et son homologue de la MINUS coordonnent l'appui et fournissent l'aide demandée. Des synergies sont possibles dans le domaine du dédouanement portuaire, des opérations de transit, des transports aériens, de la logistique et de la formation. Grâce à l'examen des options et des modalités d'application mené actuellement, une perspective régionale globale sera appliquée chaque fois que cela sera possible.

(A/62/540)

Évaluation des risques

Le Comité consultatif note qu'en août 2007 un projet d'évaluation des risques liés au démarrage de la mission au Darfour a été confié à une équipe interdisciplinaire et interdépartementale constituée de quatre personnes chargées de réaliser cette évaluation avant la fin octobre 2007 (voir A/62/380, par. 30). On lui a précisé que l'objet de ce projet pilote était de déterminer la pertinence des hypothèses utilisées au stade de la planification. Le Comité demande que les résultats de ce projet pilote et de son évaluation soient communiqués à l'Assemblée générale afin qu'elle détermine selon quelles modalités l'expérience pourrait être étendue aux prochaines missions (par. 23).

Le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix ont pris conscience qu'il importait de fonder leur style de gestion sur des principes et des modalités pratiques de gestion des risques après avoir procédé à une étude pilote sur la gestion des risques liés à l'exécution de l'Opération. Sans préjudice de l'examen par l'Assemblée générale, à sa prochaine session, d'un rapport du Secrétaire général sur la gestion des risques, l'idée est que les deux départements affinent et testent leurs méthodes et leurs outils de gestion des risques, puis mettent en œuvre des stratégies de gestion des risques faisant partie intégrante de la planification et de la gestion, et en assurent le suivi.

Synergies avec la MINUS

Le Comité consultatif est d'avis que, puisque la MINUS et la MINUAD sont déployées dans le même pays, il est essentiel de maximiser les synergies et d'exploiter toutes les possibilités de gains d'efficacité au moyen d'une action conjointe et concertée entre les deux missions. La proposition à l'examen ne contient pas d'analyse détaillée de ces possibilités. Le Comité consultatif recommande que le budget proposé pour 2008/09 présente une analyse des possibilités d'organiser des services conjoints, par exemple dans des domaines tels que le dédouanement portuaire, les opérations de transit, les transports aériens, la logistique et la formation, et que le plan pour le reste de la période 2007/08 soit revu en conséquence (par. 34).

Les deux missions et les envoyés spéciaux au Darfour travaillent en étroite coordination.

Le Directeur de l'appui à la MINUAD et son homologue à la MINUS coordonnent l'appui et fournissent l'aide demandée. Des synergies sont possibles dans le domaine du dédouanement dans les ports, des opérations de transit, des transports aériens, de la logistique et de la formation. Grâce à l'examen des options et des modalités d'application mené actuellement, une perspective régionale globale sera appliquée chaque fois que cela sera possible.

Les chefs de la police de la MINUAD et de la MINUS ont également noué d'étroites relations de travail. L'expérience et le savoir transmis par la MINUS à la MINUAD ont joué un rôle important dans la passation des pouvoirs. Les composantes police de la MINUS et de la MINUAD coordonnent leur action pour assurer la cohérence du perfectionnement de la police au Soudan. Par exemple, le concept de police de proximité appliqué au Sud-Soudan sera également mis en œuvre au Darfour.

Des mécanismes de liaison et de coordination ont aussi été créés pour appuyer les activités militaires. Le commandant de la Force de la MINUS partage avec celui de la MINUAD son expérience des questions de déploiement et des questions opérationnelles. En outre, le personnel militaire de la MINUS continue d'appuyer la MINUAD dans les domaines suivants : déploiement, initiation et relève des effectifs, création des capacités de formation et production des documents opérationnels.

Le Comité consultatif est conscient de la nécessité de disposer d'un bureau de liaison à Khartoum [...] mais les effectifs demandés devront être revus à la lumière des moyens dont dispose actuellement la MINUS et de la possibilité pour celle-ci de fournir un apport complémentaire. Les propositions à ce sujet, une fois révisées, devraient être présentées et pleinement justifiées dans le contexte du projet de budget pour 2008/09 (par. 46).

Le Comité estime que l'on n'a pas suffisamment analysé les synergies et la coopération qui seraient possibles entre les deux missions en matière d'appui. Cela étant, il demande que toute possibilité de synergie soit étudiée et expliquée dans le contexte des budgets 2008/09 des deux missions (par. 69).

Le Comité consultatif recommande qu'à plus long terme le Secrétaire général envisage une solution régionale, avec un seul centre d'opérations pour desservir à la fois la MINUS et la MINUAD (par. 84).

Composante action humanitaire

Le Comité consultatif recommande que la composante action humanitaire de la MINUAD soit de nouveau revue avec la MINUS pour maximiser l'efficacité, et que les changements proposés, le cas échéant, soient reflétés dans le programme de travail et les demandes de crédits prévus dans les budgets aussi bien de la MINUAD que de la MINUS pour 2008/09 (par. 61).

La MINUAD continuera de se consacrer à ses activités de démarrage durant l'exercice 2008/09, et le bureau de liaison de Khartoum continuera donc de jouer un rôle clef durant cette période. Un nouvel examen détaillé sera effectué lorsque la situation sera plus claire sur le terrain.

Le Directeur de l'appui à la MINUAD et son homologue à la MINUS coordonnent l'appui et fournissent l'aide demandée. Des synergies sont possibles dans le domaine du dédouanement dans les ports, des opérations de transit, des transports aériens, de la logistique et de la formation. Grâce à l'examen des options et des modalités d'application mené actuellement, une perspective régionale globale sera appliquée chaque fois que cela sera possible.

Voir ci-dessus

Depuis que le budget de 2007/08 a été approuvé à la fin de décembre 2007, l'Opération s'est surtout attachée à déployer ses capacités opérationnelles dans tout le Darfour. Il n'a pas été possible de procéder, dans les délais impartis, à un examen approfondi de la composante humanitaire des deux missions. Cet examen sera effectué pendant l'exercice 2008/09 et ses résultats seront communiqués dans le budget des deux missions pour 2009/10.

Collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et coordination avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS

Le Comité consultatif considère que l'équipe de pays des Nations Unies doit être pleinement associée à l'opération si l'on veut que les tâches puissent être réparties efficacement et de manière appropriée. Le budget proposé pour 2008/09 devrait refléter plus clairement que le texte à l'examen l'étendue de cette collaboration entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies (par. 38).

Au Siège, le principal mécanisme de coordination entre le Département des opérations de la paix et les entités des Nations Unies dans la zone de mission est l'Équipe intégrée d'exécution au Darfour. Cette équipe comprend notamment le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui représentent les partenaires du développement et de l'aide humanitaire ayant des programmes au Darfour. Comme suite à la création de l'équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour et la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD, l'Équipe intégrée d'exécution au Darfour attend la création d'une cellule de mission intégrée, qui rassemblerait toutes les entités des Nations Unies présentes au Darfour.

Dans le cadre de la coordination entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, qui représente toutes les entités des Nations Unies présentes au Darfour, il est prévu d'organiser régulièrement des réunions au niveau des États et au niveau national pour assurer la complémentarité des activités. Cette coordination sera facilitée par les contacts entre la MINUAD et les groupes de gestion interorganisations, présidée par le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire au nom du coordonnateur de l'action humanitaire dans chaque zone d'intervention au Darfour.

Les groupes de gestion interorganisations exercent des fonctions de planification et de coordination et sont chargés de formuler des politiques ciblées et d'effectuer des analyses stratégiques.

En outre, la MINUAD et la MINUS sont convenus que le coordonnateur adjoint pour les opérations humanitaires serait basé à Khartoum afin d'assurer la liaison entre la MINUAD et les organismes humanitaires présents au Darfour.

Comme les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies mènent des activités sur le terrain dans leurs domaines de compétence respectifs, le Comité consultatif considère que les activités de liaison, de sensibilisation et de coordination que doit accomplir le personnel de la mission pourraient être réalisées à des niveaux moins élevés. En outre, il importe d'assurer une étroite coordination avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUS/coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat (par. 63).

Le coordonateur adjoint pour les opérations humanitaires sera basé en permanence avec la MINUAD à El Fasher. La coordination et la liaison entre la MINUAD et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonateur résident et coordonateur de l'action humanitaire seront ainsi régulièrement assurées.

Les niveaux des fonctionnaires exerçant des fonctions de liaison, de sensibilisation et de coordination ont été décidés essentiellement sur la base de la taille et de la complexité de l'Opération et du contexte dans lequel elle mènera ses activités. Étant donné qu'il s'agit d'une mission conjointe, susceptible de faire face assez souvent à des difficultés imprévues et inhabituelles, ces fonctionnaires doivent disposer d'une solide expérience dans le domaine du maintien de la paix et dans d'autres domaines fonctionnels propres aux opérations des Nations Unies.

En outre, étant appelés à traiter régulièrement avec des responsables gouvernementaux, ces fonctionnaires devront justifier d'une expérience suffisante pour pouvoir représenter valablement l'Opération dans des situations très diverses. Ils devront donc posséder une capacité éprouvée à exercer des responsabilités de fond et à travailler en étroite collaboration avec des responsables gouvernementaux. Le niveau de ces fonctionnaires de la MINUAD sera en rapport avec les responsabilités qu'ils devront assumer.

Collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Département de l'information

Le Comité réitère la nécessité de maximiser les complémentarités et la coopération non seulement en ce qui concerne l'exécution des tâches d'appui à la mission mais aussi entre les départements intéressés (le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Département de l'information) (par. 45).

La coopération et la coordination entre les départements du Secrétariat sont mises en œuvre au moyen de plusieurs mécanismes, soit dans un cadre général, soit concernant des questions précises. Pour ce qui est de la MINUAD, cette coordination a été renforcée par la création au Siège de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour, qui assure la coordination ciblée des nombreux aspects de cette opération complexe.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

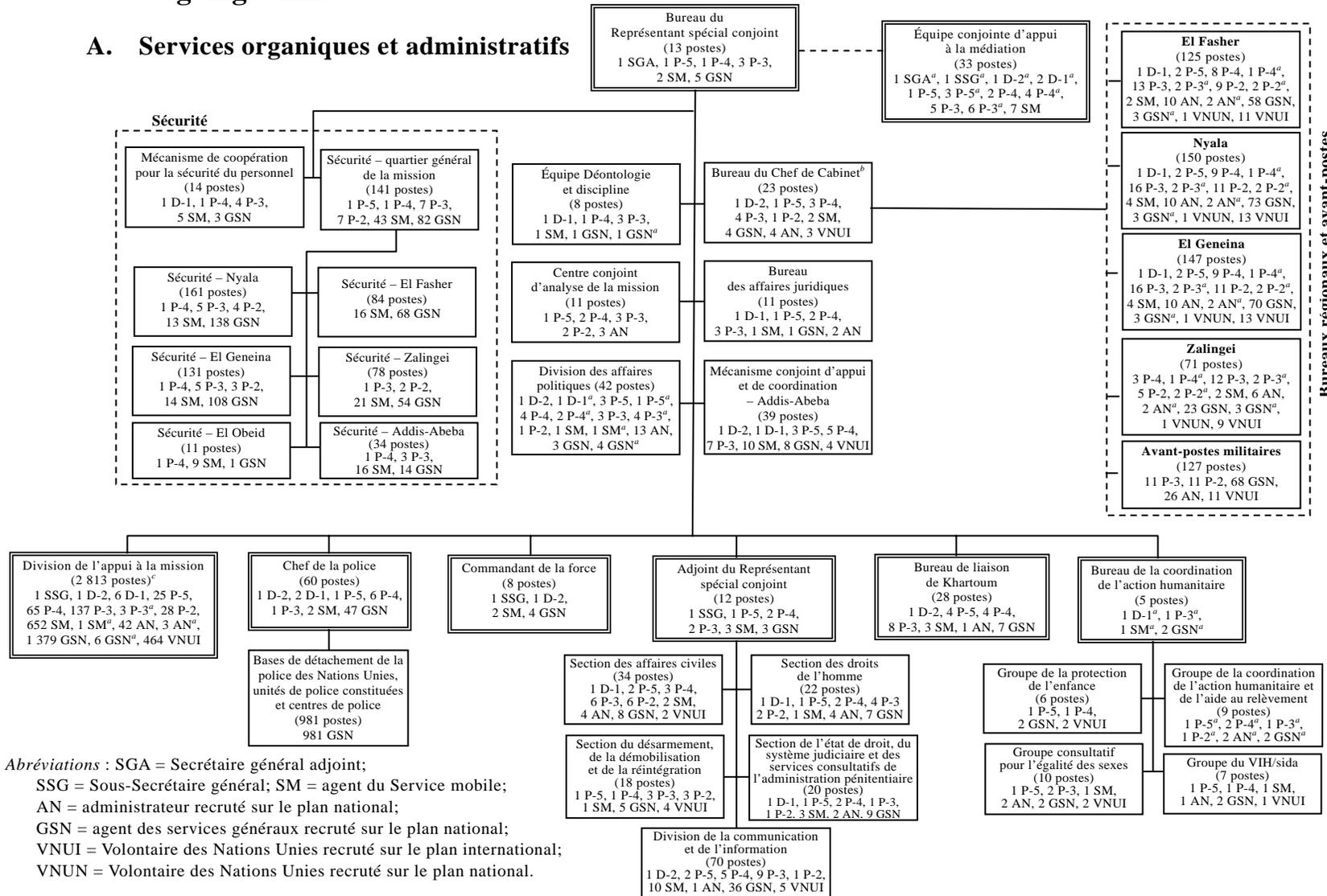
Divers

Le Comité espère que le montant des crédits demandés dans le projet de budget 2008/09 au titre des dépenses opérationnelles sera affiné en fonction de l'expérience acquise et après réexamen (par. 89).

Le montant des crédits demandés dans le budget 2008/09 au titre des dépenses opérationnelles a été affiné dans toute la mesure possible. Cependant, ce budget a été établi peu après l'approbation du premier budget de l'Opération (2007/08) et la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD. L'Opération continue de faire face aux incertitudes et aux difficultés inhérentes à la phase de démarrage d'une mission complexe.

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint;

SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile;

AN = administrateur recruté sur le plan national;

GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national;

VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international;

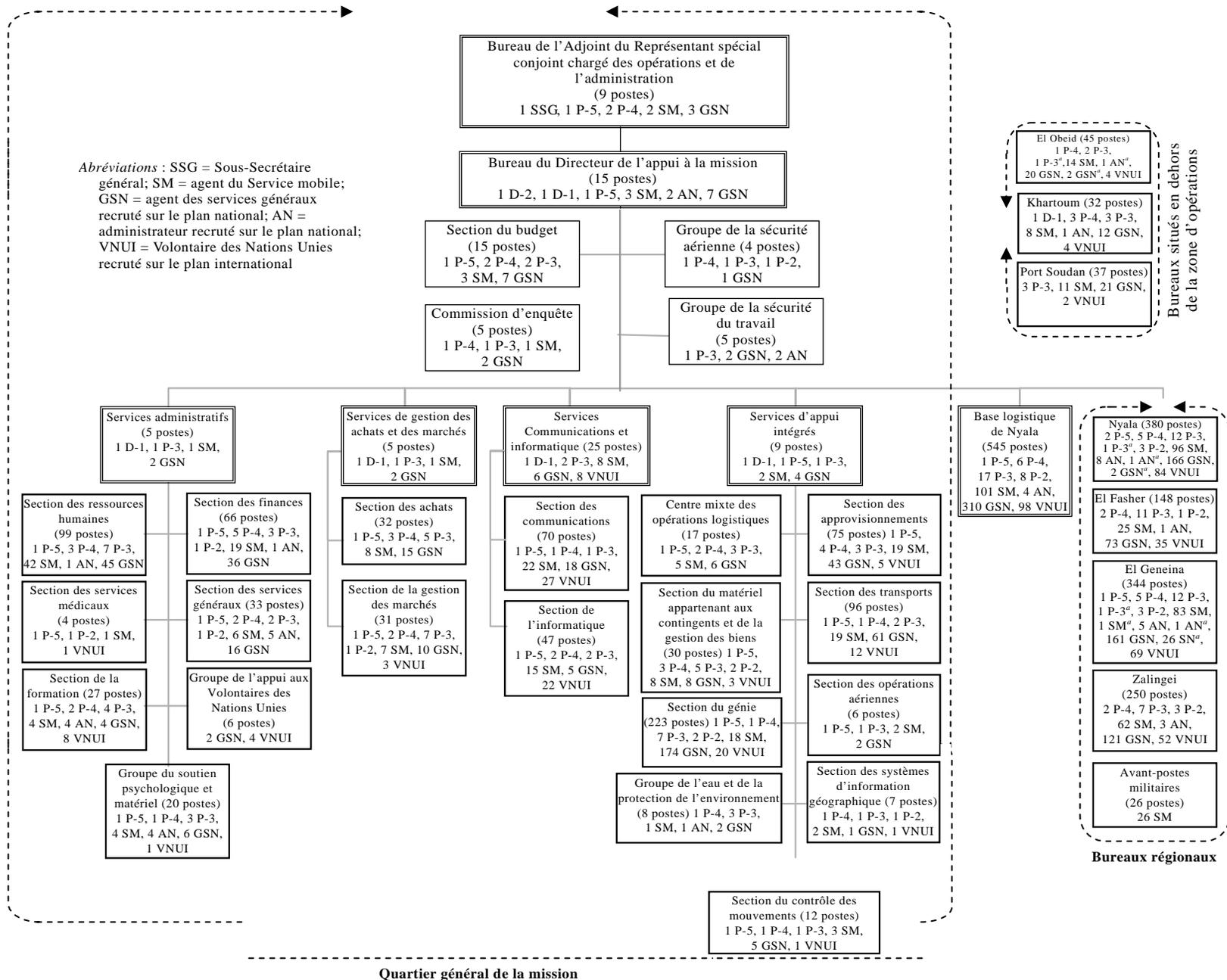
VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Financé(s) au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Comprend le Groupe de la planification.

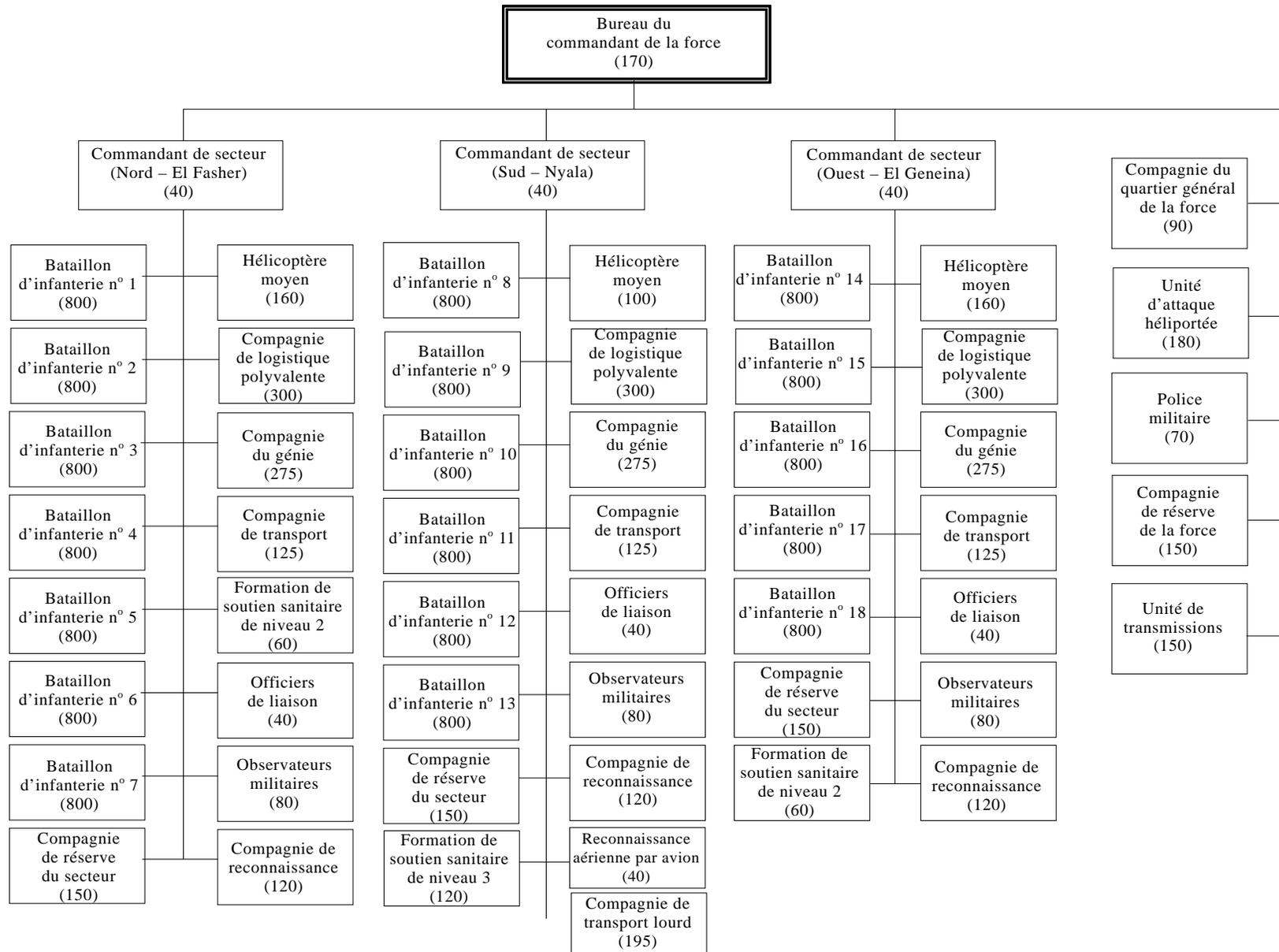
^c Y compris les spécialistes de la déontologie et de la discipline (+19) ainsi que du VIH/sida (+16) détachés au niveau local; non compris le personnel d'appui en poste à Addis-Abeba (-17).

B. Division de l'appui à la mission



^a Financé(s) au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

C. Composante militaire



D. Composante police

